

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le

Berger  
Levisault

ID : 084-248400160-20250925-DEL\_2025106-DE

# Rapport d'ACTIVITÉS

du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale

•• syndicat mixte ••  
**OUVEZE**  
PROVENÇALE

2 0 2 4

# CE QUE LE **SMOP** FAIT POUR **vous** !

➔ **L'ANIMATION  
& LA CONCERTATION**  
 autour de la prévention  
 des inondations  
 et protection de la ressource



**L'AMÉNAGEMENT**  
 du bassin de l'Ouvèze



Vaison-la-Romaine

Buis-les-Baronnies

26

84

**LA PRÉSERVATION  
& LA RESTAURATION**  
 des zones humides

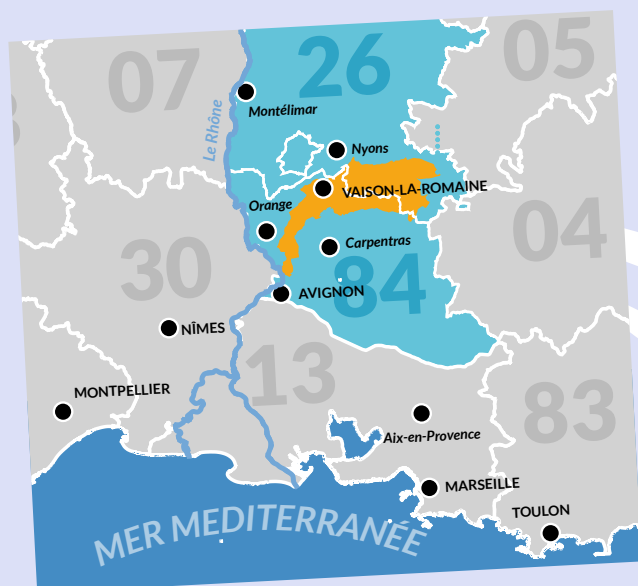


syndicat mixte  
**OÙVEZÉ  
 PROVENCE**

Bédarrides

Sorgues

**L'ANTICIPATION  
& L'AVERTISSEMENT**  
 des crues



## Les Membres du SMO



**PAYS D'ORANGE**  
 EN PROVENCE



**Baronnies**  
 en drôme provençale





**D**epuis sa restructuration en 2020, le SMOP s'est engagé dans une modernisation ambitieuse de l'action publique en matière de prévention des risques d'inondation et de préservation des milieux aquatiques. **En l'espace de quelques années, le SMOP est devenu un acteur central de la gestion intégrée du bassin versant de l'Ouvèze, grâce à une gouvernance équilibrée et respectueuse qui veille à représenter équitablement les territoires amont drômois, et aval vauclusien.**

**Les résultats sont là :** des systèmes d'endiguement autorisés de Violès à Bédarrides, à Vaison-la-Romaine ou encore à Sorgues, assurant la protection de milliers de nos concitoyens ; des investissements concrets, comme le confortement des digues de Violès (780 000 € TTC) ou l'entretien régulier des berges et du lit de l'Ouvèze (635 000 € TTC), traduisent la volonté du syndicat de conjuguer efficacité, réactivité ainsi que rigueur technique et budgétaire.

Au-delà de ces opérations visibles, **le SMOP a su doter le territoire d'une vision stratégique à long terme.** L'étude hydromorphologique du bassin, la définition concertée d'un Espace Ouvèze, la modélisation de crues et la création de l'Atlas des Zones Inondables Potentielles (AZIP) sont autant d'outils désormais partagés avec et par les acteurs du bassin et de la gestion de crise (communes, EPCI, SDIS, services de l'État).

Le Système d'Avertissement Local aux crues (SDAL), reconnu par l'État, ainsi que la mise en place d'un régime d'astreinte spécifique en période de crue, illustrent cette capacité du syndicat à anticiper les risques et à renforcer la vigilance locale.

L'année 2024 a aussi été marquée par un jalon fondamental : **le dépôt officiel d'un Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) de l'Ouvèze pour la période 2025-2031.** Ce programme, qui s'appuie sur les études stratégiques menées ces dernières années, garantit une feuille de route cohérente et une capacité d'investissement à la hauteur des enjeux à venir.

Enfin, les épisodes de crue des 9-10 mars et du 30 mars au 1er avril 2024 ont confirmé l'importance des actions entreprises : **la rénovation d'un tronçon de digue sur Violès en 2023 a pleinement joué son rôle protecteur, sécurisant efficacement le secteur protégé de la rive droite de Bédarrides.**

À l'heure où le changement climatique impose une adaptation profonde de nos politiques publiques, le SMOP entend poursuivre et renforcer son action. Prévenir les inondations, entretenir efficacement nos systèmes d'endiguement, restaurer les fonctionnalités naturelles des rivières tout en intégrant les enjeux de protection des personnes et des biens : **tels sont les défis à relever dans les années à venir pour garantir l'adaptation de notre vallée rurale, provençale et méridionale.**

Le chemin est tracé. Nous continuerons à l'emprunter avec détermination, en mobilisant l'expertise du SMOP et l'engagement de nos partenaires, au service de notre territoire et de ses habitants.

**Jean-François PÉRILHOU**

**Président du Syndicat mixte de l'Ouvèze Provençale**



**L'ENTRETIEN  
des rivières**

**LA GESTION, L'ENTRETIEN,  
LA SURVEILLANCE  
& LA RÉPARATION  
des digues de l'Ouvèze**



## SOMMAIRE

### 06. RÉTROSPECTIVE

*Découvrez ce que le SMOP a fait pour vous pendant l'année 2024*

### 10. Focus

*Retour sur les crues des 9-10 mars et des 31 mars - 1er avril 2024 avec un focus sur les crues printanières de l'Ouvèze*



### 16. PROTÉGER LES POPULATION

*Entretiens, travaux et interventions urgentes sur les digues classées de l'Ouvèze*



### 22. GESTION ET RESTAURATION DES COURS D'EAU

*Etudes & travaux  
Opérations d'entretien et de restauration  
Espace Ouvèze Concerté  
& programme d'actions... Tour d'horizon  
des travaux entrepris par le SMOP en 2024*

### 32. PRÉVENIR LES INONDATION

*En route vers un nouveau PAPI  
Ouvèze 2025-2031 consacré aux  
travaux*



## 37. ZONES HUMIDES

*Les actions de l'année 2024,  
réalisées sur les Tords et Paluds,  
la plus vaste zone humide de  
Vaucluse*



## 38. ÉLÉMENTS FINANCIERS

*Présentation des éléments  
financiers du SMOP pour 2024*



### MENTIONS LÉGALES

Tous droits réservés, © Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale  
300 avenue des Princes d'Orange 84340 ENTRECHAU

**Direction de la publication :** Jean-François PERILHOU

**Directeur de la rédaction :** Audrey CECCALDI

**Comité de rédaction :** Audrey CECCALDI, Clémence BERTRAND-MENDEZ,  
Laurent GUERRY, Corinne JOLLY, Lucas BROUT

**Crédits photos :** SMOP // Adobe Stock // CEN PACA  
Diffusion par voie numérique, août 2025



# RÉTROSPECTIVE

Envoyé en préfecture le 02/10/2025  
Reçu en préfecture le 02/10/2025  
Publié le  
ID : 084-248400160-20250925-DEL\_2025106-DE

Berger  
Levrault





# CE QUE LE **SMOP** A FAIT POUR **vous** EN **2024 !**

## janvier

- 9: Réunion du bureau du SMOP
- 10: COPIL Système d'endiguement de classe C de Vaison-la-Romaine
- 12: Réunion DREAL/DDT Système d'endiguement de Chaffunes (Sorgues)
- 15: COPIL étude hydromorphologique du Rieufroid (Malaucène)
- 18: Réunion publique à Buis-les-Baronnies sur l'entretien des berges et du lit des rivières
- 19: Présentation de l'AZIP et du SDAL Ouvèze à Sablet
- 24: Formation Sauveteur Secouriste du Travail (recyclage) de tous les agents du SMOP
- 26: COPIL sur l'étude de la nappe du Miocène
- 31: Réunion du Bureau du SMOP



**23 janvier 2024**

Comité de Pilotage Système  
d'endiguement de classe C  
de Chaffunes (Sorgues)

## février



**29 février 2024**

Présentation de l'Atlas  
des Zones Inondables  
Potentielles (AZIP) auprès  
de l'Agence routière du  
département de Vaucluse

- 6: Réunion à la CoVE pour le Rieufroid
- 7: Réunion annuelle POP - SMOP
- 8: Réception des travaux sur digue suite à dégradation d'un tiers (Bédarrides)
- 14: Maintenance technique n°1 des stations de pompage sur Bédarrides
- 16: Atelier de concertation de l'élaboration du PAPI - COTECH étude de vulnérabilité (Violès)
- 19: Réunion annuelle CASC - SMOP
- 21: Comité Syndical
- 22: Présentation d'un outil de réduction de la vulnérabilité (Syndicat Mixte des Sorgues)
- 29: Comité sécheresse Vaucluse



# RÉTROSPECTIVE

## mars

- 4: Réunion de Bureau
- 6: Arrêté Préfectoral du 06/03/2024 prescrivant l'ouverture d'enquêtes publiques conjointes aux fins d'instauration de servitudes d'utilité publique au titre de l'article L566-12-2 du Code de l'environnement du système d'endiguement de classe B de l'Ouvèze
- 14: Réunion de préparation du SDAGE 2028-2033 (Préfecture de Vaucluse)
- 15: Atelier de concertation élaboration du PAPI 2025-2031 (Sorgues)
- 27: Comité syndical



9-10 mars 2024  
30-31 mars et 1er avril 2024

Activation de la surveillance en crue de l'Ouvèze

## avril

- 9: Retour d'expérience post-crue Bédarrides
- 12: Commission géographique Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse
- 30: Visite d'étude auprès de l'EPTB des Gardons (30)



24 avril 2024

Comité technique de l'étude de vulnérabilité des enjeux exposés aux inondations



23 mai 2024

Comité de suivi de l'élaboration du PAPI Ouvèze 2025-2031

## mai

- 13: Comité technique stratégie des zones humides
- 14: Comité technique étude hydromorphologique
- 16: Rendez-vous annuel CCAOP - SMOP
- 21: COPIL étude de vulnérabilité (siège CCAOP)
- 22: Bureau
- 30: Comité de pilotage élaboration du PAPI Ouvèze 2025-2031 (Jonquières)
- 31: Séminaire Zéro Artificialisation Nette SCoT Comtat Venaissin

## juin



10 juin 2024

Comité technique Zone humide des Tords et Paluds

- 3: Réunion technique étude de vulnérabilité (enjeux agricoles et activités économiques)
- 5: Maintenance technique n°2 des stations de pompage sur Bédarrides
- 6: Présentation SDAL Ouvèze au réseau national IDEAL'CO
- 13: Comité syndical
- 13: Etude de fiabilisation du système d'endiguement classe B (Violès)
- 14: COPIL étude HPR
- 20: Réunion des Personnes Publiques Associées (PPA) du SCoT du bassin de vie d'Avignon
- 20: COPIL étude hydromorphologie
- 21: Réunion à la CCVV
- 25: COPIL repères de crue
- 28: Dépôt des dossiers d'autorisation des systèmes d'endiguement de classe C (Vaison la Romaine et Sorgues) en DDT Vaucluse



## juillet

- 9: Commission éducation PNR des baronnies
- 11: Comité syndical
- 11: COPIL Groseau



2 août 2024

Arrêté Préfectoral instituant des servitudes d'utilité publique sur le système d'endiguement de classe B en rive droite et gauche de l'Ouvèze

## septembre

- 6: Commission départementale des Risques Naturels Majeurs
- 10: Visite des élus du syndicat sur le chantier de Violès
- 19: Animation rivière (collège Barbara Hendricks d'Orange)
- 16: Bureau



27 septembre 2024

Pose d'une échelle limnimétrique et d'une sonde au droit du système d'endiguement de classe C de Chaffunes à Sorgues

## octobre

- 1<sup>er</sup>: Atelier zone humide Drôme
- 3: COPIL final élaboration du PAPI Ouvèze 2025-2031
- 3: Maintenance technique n°3 des stations de pompage sur Bédarrides
- 8: Bureau
- 14: Vérifications électriques des stations de pompage de Bédarrides
- 24: Comité syndical
- 24: Réception des travaux sur digue suite à dégradation d'un tiers (Bédarrides)
- 30: Comité technique hydromorphologie



8 octobre 2024

Démarrage des travaux d'urgence sur le système d'endiguement de classe B sur les communes de Violès, Courthézon et Bédarrides

## novembre

- 8: COPIL HPR
- 12: Bureau
- 14: COPIL étude de vulnérabilité
- 14: Présentation conjointe SMOP – SPC Grand Delta du SDAL Ouvèze aux journées techniques du CEREMA (Aix-en-Provence)
- 15: COPIL hydromorphologie
- 18: Bureau
- 19: Réunion Plan Communal de Sauvegarde – volet inondation Bédarrides
- 22: Réunion technique « eau » SCoT Bassin de Vie d'Avignon
- 26: Inspection du SE de classe B de Violès à Bédarrides par l'Unité de Contrôle des Ouvrages hydrauliques de la DREAL PACA
- 28: Réunion SCoT Bassin de Vie d'Avignon
- 28: Groupe rivière 84 avec les élus



6 novembre 2024

Arrêté préfectoral autorisant le système d'endiguement de Chaffunes à Sorgues, protégeant contre les crues de l'Ouvèze et du Rhône

## décembre

- 4: Comité syndical
- 12: Dépôt officiel du projet PAPI Ouvèze 2025-2031
- 16: Arrêté Préfectoral autorisant le système d'endiguement du mur-digue du groupe scolaire Jules Ferry contre les crues de l'Ouvèze – Commune de Vaison la Romaine



# DOSSIER SUR LES ÉPISODES DE CRUES EN 2024

## BILAN

### ET SI L'ANORMALE DEVENAIT *banale* ?

#### Variations interannuelles mais également variations saisonnières

Après plusieurs années marquées par des épisodes de sécheresse sévères, l'année 2024 se distingue par une pluviométrie remarquable sur le territoire métropolitain. Le printemps 2024 devient ainsi le 4<sup>ème</sup> printemps le plus arrosé depuis le début des mesures par Météo-France en 1959 et sur l'année entière, 2024 se classe parmi les 7 années les plus pluvieuses. Il faut d'ailleurs remonter à 2008 pour revoir une saison printanière aussi pluvieuse.

Le cumul moyen annuel en France métropolitaine s'établit au-delà de 1 000 mm (soit seulement 121 mm en-dessous du record en 1960). Au total, 23 épisodes de crues remarquables ont été constatés en 2024 et près de la moitié des départements français ont bénéficié d'un arrêté de CATNAT «inondation» pour un montant des dommages estimés à plus d'1 milliard d'euros.

#### Des crues printanières sur l'Ouvèze : qui l'eût cru ?

Aussi atypique que cela puisse être, les pics de crues de l'Ouvèze ont été atteints durant la saison printanière (9-10 mars et 31 mars - 1er avril), nécessitant l'activation des opérations de veille et de surveillance par les agents du SMOP.

En 2024, 99% des interventions de surveillance hydrométéorologique du SMOP ont été réalisées sur cette période (près d'une centaine d'heures d'intervention au printemps contre 3h durant la période propice aux épisodes méditerranéens), soulignant ainsi la capacité du SMOP à se mobiliser sur des événements moins prévisibles.





Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

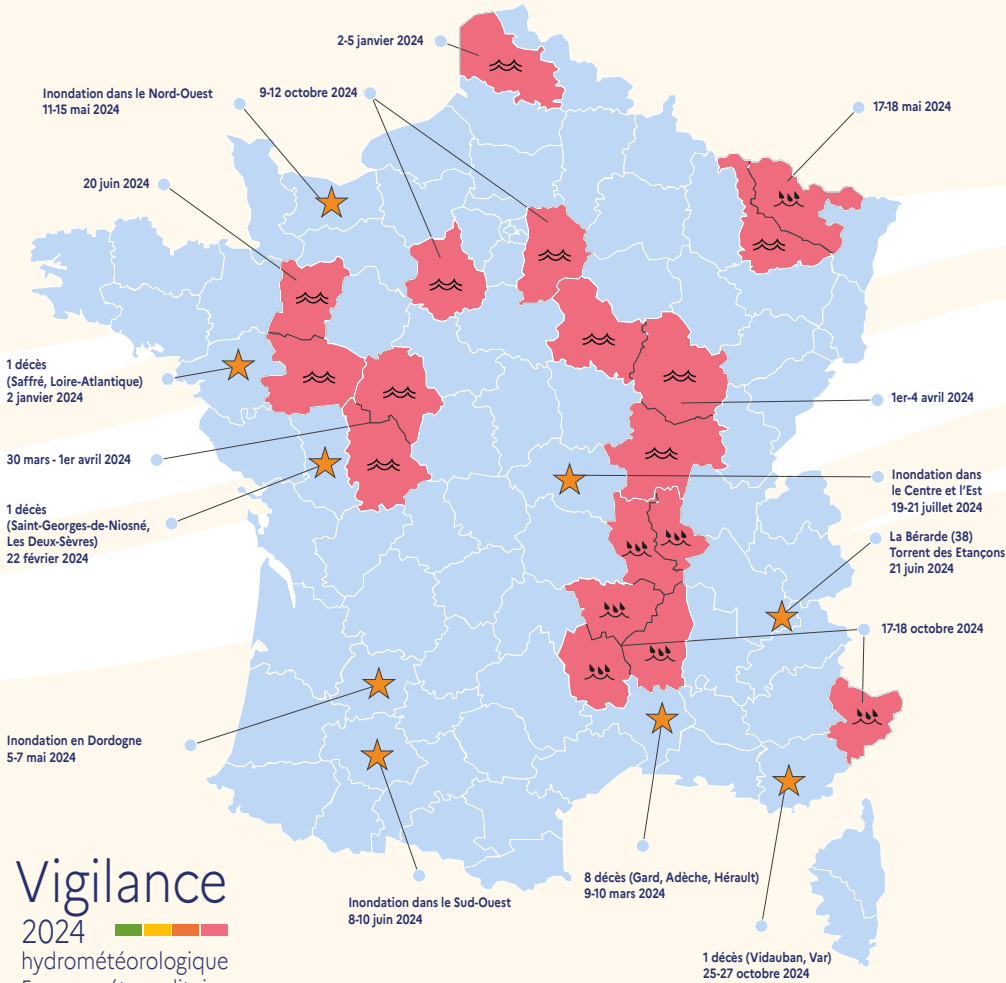
Publié le

ID : 084-248400160-20250925-DEL\_2025106-DE



# Vigilance 2024

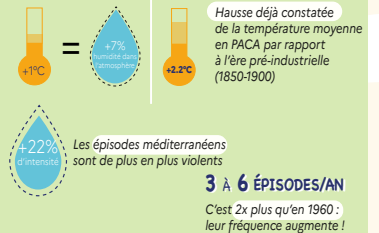
hydrométéorologique  
France métropolitaine



## Légende

- Vigilance météorologique pluie-inondation
- Vigicrues
- Niveau de vigilance rouge
- Episode significatif en vigilance orange

## ÉVOLUTIONS PASSÉES (de 1960 à 2020)



## 2024 : UNE ANNÉE ATYPIQUE ?

### 23 ÉPISODES VIGILANCE HYDROMÉTÉO

Chiffre le + élevé **ORANGE OU ROUGE** depuis l'instauration de la vigilance météo

### 80 JOURS POUR LES CRUES

contre 44 jours en moyenne sur les 18 dernières années, soit 1 jour sur 5 placé en vigilance orange ou rouge pour des crues

### Printemps '24

Printemps le + arrosé depuis 2008 et le 4<sup>ème</sup> depuis le début des mesures en 1959.

### 18 DÉPARTEMENTS PLACÉS EN ROUGE

Et 34 départements placés en vigilance orange crue entre le 8 et 10 mars 2024

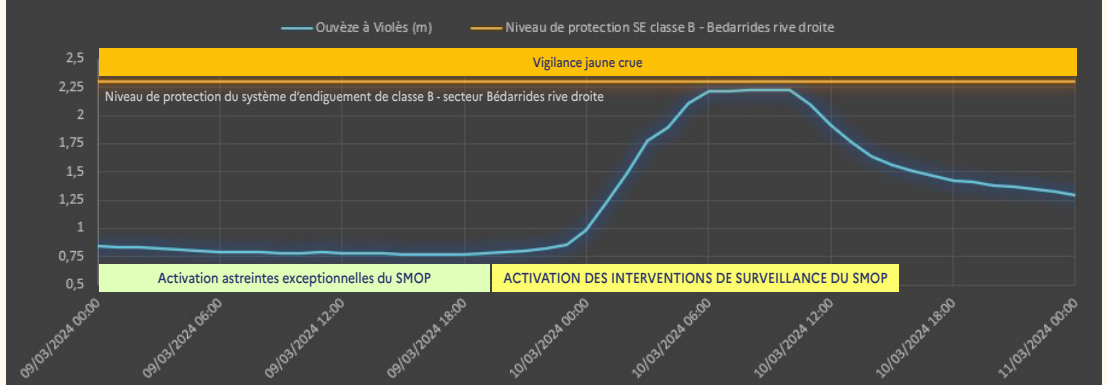


**Inondations**  
≥ 15 communes reconnues CatNat

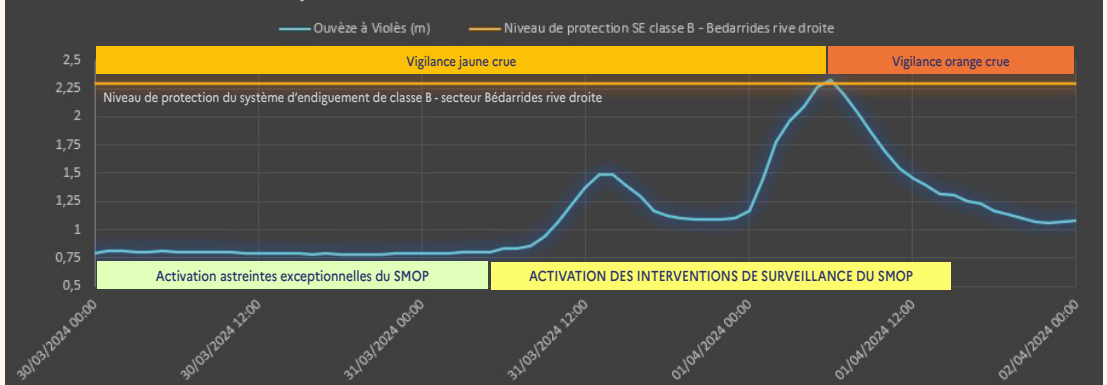
|      |    |
|------|----|
| 2024 | 23 |
| 2023 | 14 |
| 2022 | 10 |
| 2021 | 13 |
| 2020 | 14 |
| 2019 | 9  |

Sources : MRN, 2025. Bilan MRN 2025

## Episode de crue de l'Ouvèze du 9-10 mars 2024 - Station de Violès



## Episode de crue de l'Ouvèze du 31 mars au 1er avril 2024





# DOSSIER SUR LES ÉPISODES DE CRUES EN 2024

## Réactivité

### CE QUE LE **SMOP** A FAIT POUR **vous** EN 2023... ET QUI A DÉMONTRÉ SON **efficacité** EN 2024 !

*Le système d'endiguement de classe B courant de Violès à Bédarrides et qui protège notamment les communes de Violès, Sarrians, Bédarrides contre les crues de l'Ouvèze a connu de sérieux dommages lors de la crue du 5 juin 2023. Or, cet ouvrage est indispensable à la protection de la commune de Bédarrides, dans sa partie située en rive droite de l'Ouvèze.*

*C'est dans ce contexte que le SMOP a mené une procédure de travaux en urgence pour rénover 100 m linéaire de ce tronçon stratégique du système d'endiguement en 2023; travaux qui prennent toute leur importance à la lumière des crues des 10 mars et du 1er avril 2024.*

**200 000€ INVESTIS EN 2023**

**QUI ONT CONTRIBUÉ À PROTÉGER PLUS DE 3 000 PERSONNES ET  
ÉVITER DES MILLIONS D'EUROS DE DOMMAGES  
LORS DES CRUES DE 2024**



Ouvrage clé dans le système d'endiguement de classe B de Violès à Bédarrides, le tronçon de digue endommagé en juin 2023 participe à mettre hors d'eau le secteur dit rive droite de Bédarrides et ce, à concurrence d'une crue de 200 m<sup>3</sup>/s (soit le niveau atteint par les crues printanières de 2024)

Les travaux entrepris en urgence en octobre 2023 ont ainsi permis au système d'endiguement de garantir son efficacité en contribuant à protéger 3 188 personnes pour 1 076 habitations. Pour les seuls logements, le coût des dommages évités par l'investissement du SMOP s'élève à 8,5 millions d'euros pour ce type de crue.

La réactivité étant un gage de d'efficacité de l'action publique, la surveillance des ouvrages les plus sensibles en crues et les diverses interventions effectuées par le SMOP ont permis de maintenir le niveau de protection de ce secteur stratégique de notre bassin, épargnant à des milliers de personnes de subir, par deux fois, une inondation en 2024.

#### Financeurs :





# INTERVENTIONS POST-CRUES SUR *l'Ouvèze* ET *le Toulourenc*

***Les crues du 10 mars et du 1er avril 2024 ont charrié sur une bonne partie du linéaire des cours d'eau des végétaux, dont certains peuvent, en cas de nouvelles crues, occasionner des embâcles et des dommages au droit des ouvrages d'art. Le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale a procédé à l'enlèvement de ces végétaux.***

Les crues ayant été généralisées à l'ensemble du bassin, les interventions du SMOP ont concerné 9 communes du bassin, soit de l'amont à l'aval sur l'Ouvèze :

- Saint-Auban-sur-l'Ouvèze
- Buis-les-Baronnies
- Pierrelongue
- Mollans-sur-Ouvèze
- Entrechaux
- Saint-Marcellin-lès-Vaison

Et sur le Toulourenc :

- Savoillans
- Brantes
- Saint-Léger-du-Ventoux





# DOSSIER SUR LES ÉPISODES DE CRUES EN 2024

## DES **DIGUES** DE NOUVEAU FRAGILISÉES PAR LES **crues** !

*Comme en 2023, les nouvelles crues du printemps 2024 ont apporté leur lot d'embâcles, de désordres et ont surtout de nouveau fragilisé certains tronçons de digues stratégiques.*

*Le SMOP a donc entrepris une importante campagne de travaux en urgence afin de maintenir le niveau de protection des digues et ce, sur les communes de Bédarrides, Courthézon et Violès.*



### 235 MÈTRES DE **DIGUES** RECONSTRUITES SUR **Violès**

Ces travaux concernent la consolidation d'un linéaire de 235 m, de part et d'autre du tronçon repris en 2023. Les opérations ont nécessité la dépose totale des ouvrages afin de reconstruire des tronçons de digues dans les règles de l'art. Le SMOP s'est adjoint les services d'un maître d'œuvre agréé par l'Etat pour piloter et suivre la phase travaux (SCE et SPIE Valérian Batignolles). Ces travaux ont été financés par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (Préfecture de Vaucluse) et par le Conseil départemental de Vaucluse.

#### Financeurs :



## DES TRAVAUX DE CONSOLIDATION SUR *Courthézon*

**S**uite à l'identification de terriers dans le corps de digues, des travaux ont été rendus nécessaires pour garantir la stabilité de l'ouvrage sur le long terme. En effet, ces terriers peuvent entraîner des entrées d'eau dans l'ouvrage et affecter son efficacité.

C'est pourquoi le SMOP a décidé de mener des travaux de consolidation pour garantir, dans le temps, la stabilité de l'ouvrage et de la route le surplombant. Ces opérations ont porté sur près d'une dizaine de terriers et incluent notamment le remplissage et la stabilisation des zones affectées.

## 3 SITES EN TRAVAUX SUR *Bédarrides*

**P**our Bédarrides, trois sites ont fait l'objet de traitement de « points bas » : deux sites en rive droite et un site en rive gauche de l'Ouvèze. En pratique, les travaux doivent permettre de reformer la crête de digue et de rétablir la cote initiale.

Des « points bas » qu'est-ce que c'est ? On parle de « point bas » lorsque le niveau de la crête de digue a été anormalement abaissé à un endroit ce qui représente autant d'entrée d'eau possible de l'Ouvèze. Ainsi, le franchissement de digue avec des moyens motorisés (motocross ou quad), en dehors des aires ou rampes prévues à cet effet provoque le tassement et l'érosion de la digue et donc l'apparition de « point bas ».



*Au même titre que les canalisations de gaz ou les réseaux électriques, les digues de protection contre les inondations sont assimilées à des réseaux sensibles pour la sécurité.*

*Ainsi, tout projet de travaux dans l'environnement d'une digue doit faire l'objet d'une déclaration de travaux à proximité de réseaux (DT-DICT).*

*De même, toute action qui aurait pour conséquence de dégrader une digue et d'en abaisser le niveau de sécurité est passible de sanctions civiles et pénales. Il en va ainsi de l'utilisation d'engins motorisés (quad, motocross...) qui ont pour effet d'abaisser la cote de protection de l'ouvrage.*



# PROTÉGER LES POPULATIONS

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le

Berger  
Levisault

ID : 084-248400160-20250925-DEL\_2025106-DE





# L'ENTRETIEN DES SYSTÈMES D'ENDIGUEMENT DE L'OUVÈZE

**L**a gestion des ouvrages composant le système d'endiguement est assurée par le SMOP.

La gestion des ces ouvrages consiste notamment en la surveillance, l'entretien et le maintien en bon état ainsi qu'en la conservation du domaine et de sa police.

En 2024, le SMOP a entrepris une campagne de débroussaillage et d'abattage, sur une grande partie des ouvrages du système d'endiguement.

L'objectif est d'augmenter la visibilité et l'accessibilité des ouvrages afin de faciliter la surveillance par les agents du SMOP.

Ainsi les ouvrages des communes de Violès, Sarrians, Courthézon et Bédarrides ont été traités ; le tout représentant une surface de 170 000 m<sup>2</sup> pour un coût de 70 709.00 € TTC.



Financiers :



## INSTAURATION D'UNE **SERVITUDE** D'UTILITÉ PUBLIQUE POUR LE SYSTÈME D'ENDIGUEMENT DE CLASSE B DE **VIOLÈS À BÉDARRIDES**

**A**près la réalisation en Avril 2024 d'une enquête parcellaire ainsi qu'une enquête publique, l'arrêté préfectoral instituant des servitudes d'utilité publique sur le système d'endiguement de classe B en rive droite et gauche de l'Ouvèze sur le territoire des communes de Violès, Jonquières, Sarrians, Courthézon et Bédarrides a été signé le 2 Août 2024 par le préfet de Vaucluse.

Une servitude d'accès et une servitude de surveillance et travaux sont instaurées au bénéfice du SMOP au titre de sa compétence GEMAPI sur les parcelles concernées par le système d'endiguement de classe B.

Ces servitudes permettent au SMOP, la libre circulation du personnel, des véhicules et engins nécessaires à la réalisation de ses missions, notamment la réalisation de différents types d'intervention prévus par l'article L566-12-2 du Code de l'Environnement.

En matière d'urbanisme, elles ont pour effet de s'imposer dès leur parution aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et devront, à termes, être y annexées, conformément aux dispositions des articles L.151-51 et L.161-1 du Code de l'urbanisme.

Financier :



Arrêté préfectoral instituant des servitudes d'utilité publique sur le système d'endiguement en rive droite et gauche de l'Ouvèze sur le territoire des communes de Violès, Jonquières, Sarrians, Courthézon et Bédarrides





# PROTÉGER LES POPULATIONS

**D**epuis le 24 juillet 2019, le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale (SMOP) exerce l'autorité GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et protections contre les inondations) sur l'ensemble de son territoire qui couvre environ 900 km<sup>2</sup> du bassin versant de l'Ouvèze.

*Cette mission comprend notamment la gestion, l'entretien et la surveillance des ouvrages composants et retenus dans un système d'endiguement.*

## Financeurs :



## LE SYSTÈME D'ENDIGUEMENT DE CLASSE C SECTEUR DE CHAFFUNES À SORGUES

### Contexte

La digue de Sorgues a été autorisée au titre de l'article L214-3 du Code de l'Environnement par le Préfet de Vaucluse (Arrêté Préfectoral n°°SI2008-05-19-0060-DDAF en date du 19 Mai 2008). Dans cet arrêté, la digue est, conformément à l'article R214-113 du Code de l'Environnement, classée C.

Après un dépôt en date du 28 Juin 2024 du dossier de demande d'autorisation du système d'endiguement de classe C du quartier de Chaffunes sur la commune de Sorgues auprès des services instructeurs, l'arrêté préfectoral autorisant ce système d'endiguement a été signé le 6 Novembre 2024 par le préfet de Vaucluse.

### Système d'endiguement

Le système d'endiguement de Chaffunes se situe sur la commune de Sorgues et permet de protéger les habitations des crues du Rhône et de l'Ouvèze.

Ce système d'endiguement se compose :

- D'une digue en terre couvrant un linéaire d'environ 350 m de longueur ;
- D'un tronçon transversal de piste cyclable qui permet de refermer le système d'endiguement et qui joue le rôle de déversoir de sécurité sur la digue.



## Zone protégée et niveau de protection

Le niveau de protection du système d'endiguement, c'est-à-dire le niveau au-delà duquel le SMOP ne peut garantir l'absence de dommages dus aux crues de l'Ouvèze ou du Rhône dans la zone protégée, est fixé à la cote de 22.30 m NGF (au droit de l'échelle de référence). La zone protégée associée à ce niveau de protection protège entre 15 et 20 personnes (zone jaune). Elle protège le bas du lotissement des Cadenières sur environ 1.6 ha.

Arrêté préfectoral autorisant le système d'endiguement  
du quartier de Chaffunes sur la commune de Sorgues,  
protégeant les crues de l'Ouvèze et du Rhône



# LE SYSTÈME D'ENDIGUEMENT DE CLASSE C À VAISON-LA-ROMAINE

## Contexte

La digue de Vaison la Romaine a été autorisée au titre de l'article L214-3 du Code de l'Environnement par le Préfet de Vaucluse (Arrêté Préfectoral n°SI2007-10-23-0120-DDAF en date du 23 Octobre 2007). Dans cet arrêté, la digue est, conformément à l'article R214-113 du Code de l'Environnement, classé C. Après un dépôt en date du 28 Juin 2024 du dossier de demande d'autorisation du système d'endiguement de classe C de du mur-digue de groupe scolaire Jules Ferry de Vaison la Romaine auprès des services instructeurs, l'arrêté préfectoral autorisant ce système d'endiguement a été signé le 16 Décembre 2024 par le préfet de Vaucluse.

## Système d'endiguement

Le système d'endiguement se situe sur la commune de Vaison la Romaine en rive droite de l'Ouvèze à l'amont immédiat du pont rue René Cassin. Il est situé le long du groupe scolaire Jules Ferry et présente un retour côté Est.

L'ouvrage est composé de quatre tronçons de digues d'une longueur totale de 165 m et présentant les caractéristiques suivantes :

- Le tronçon 1 est un mur en béton armé d'une longueur de 30 m avec un pied en enrochement bétonné ;
- Le tronçon 2 est un mur en béton armé d'une longueur de 90 m avec un pied en enrochement recouvert d'une végétation dense ;
- Le tronçon 3 est un mur en béton armé de 10 m de long sans enrochement apparent en pied ;
- Le tronçon 4 est un mur en parpaing d'une longueur de 35 m avec plusieurs niveaux de tête de mur.

## Zone protégée et niveau de protection

Le niveau de protection assuré par le système d'endiguement correspondant à la crue de période de retour 12 ans de l'Ouvèze, estimée environ à 375 m<sup>3</sup>/s. La zone protégée associée à ce niveau de protection protège environ 21 personnes.



Arrêté préfectoral autorisant le «mur-digue» du groupe  
scolaire Jules Ferry sur le territoire de la commune de  
Vaison-la-Romaine



## Financeurs :





# PROTÉGER LES POPULATIONS



## TRAVAUX D'URGENCE DE RÉPARATION DES DIGUES SUR Violès

***Suite aux épisodes pluvieux sur le bassin de l'Ouvèze les 9 et 10 Mars ainsi que le 1er Avril 2024, plusieurs tronçons d'ouvrage de protection contre les inondations ont été sollicités et ont subi des désordres sur les communes de Violès, Courthézon et Bédarrides.***

Lors de la crue du 1er Avril 2024, le niveau de protection lié à la zone protégée de Bédarrides rive droite a été atteint (200 m3/s) au niveau du secteur de Violès, où la digue a connu des dégâts.

Les digues de Violès sont des ouvrages de protection contre les crues de l'Ouvèze, classé B au titre de l'article R214-113 du Code de l'Environnement (Art 6 de l'arrêté Préfectoral complémentaire du 13/06/2023 autorisant le système d'endiguement de Violès à Bédarrides).

Un Événement Importants pour la Sécurité Hydraulique (EISH) a été déposé auprès des services de la DREAL et de la DDT dès le 19 Mars 2024, visant les désordres constatés sur les ouvrages.

La zone protégée associée à ces tronçons est Bédarrides rive droite, qui présente les caractéristiques suivantes :

- Surface : 5.9 km<sup>2</sup>
- Nombre de personnes résidentes : 2 452
- Nombre de personnes travaillant : 736
- Population saisonnière : NC
- Nombre d'ERP (Etablissements Recevant du Public) : 7

La population maximale susceptible d'être présente dans cette zone protégée est de 3 188 personnes.

### Financeurs :



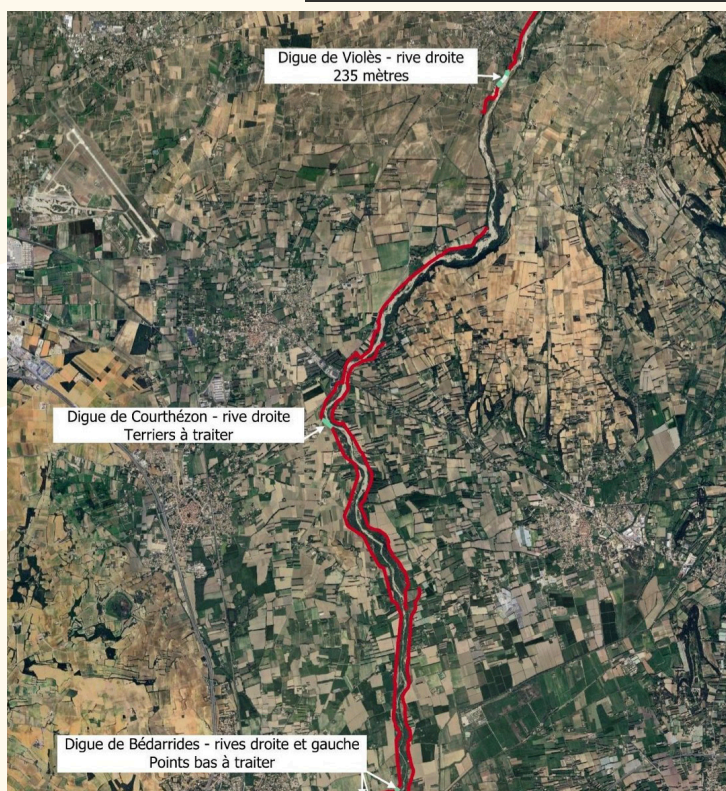
Les travaux d'urgence se situent sur trois secteurs, à savoir :

- Sur la digue de Violès en rive droite de l'Ouvèze : 2 tronçons de digues à reprendre sur 235 m
- Sur la digue de Courthézon en rive droite de l'Ouvèze : 9 terriers à combler et reprise de la chaussée effondrée
- Sur la digue de Bédarrides : 2 points bas en rive droite et un point bas en rive gauche de l'Ouvèze.

### Objectifs des travaux

Les travaux de réparation d'urgence entrepris doivent répondre aux objectifs suivants :

1. Sécurisation du site vis-à-vis de l'objectif de protection contre les inondations et les submersions, sans amélioration du niveau de protection initial. Il s'agit ici de reconstruire la digue dans les règles de l'art à sa cote initiale.
2. Sécurisation du site vis-à-vis du risque de surverse sur l'ouvrage et de la présence d'animaux fouisseurs. Il s'agit ici, après remise à la cote de la digue à sa cote initiale, de mettre en place une géogrigle sur les parements et la crête de digue.





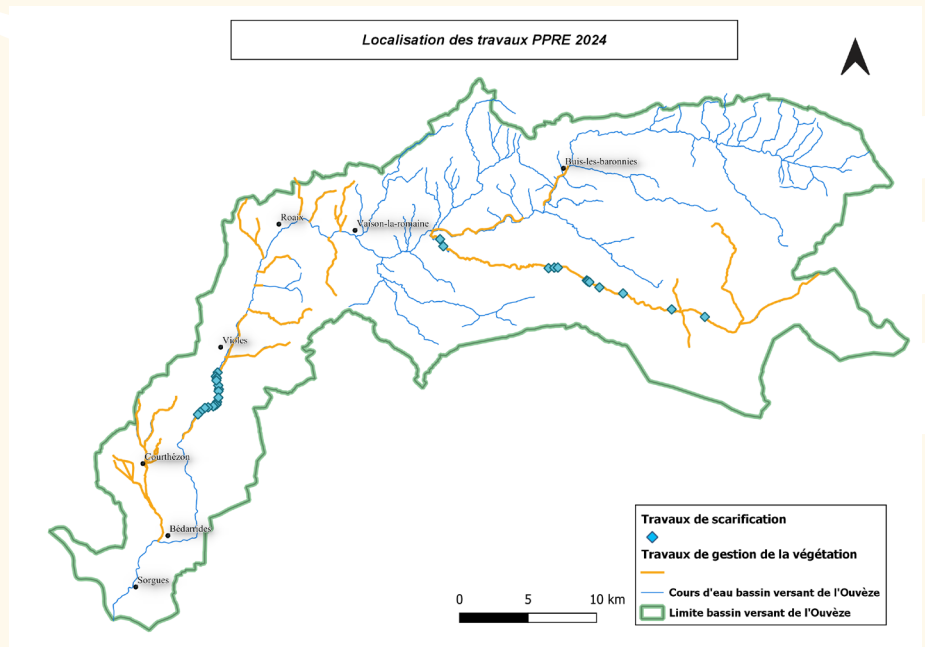
# GÉRER ET RESTAURER LES COURS D'EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

## ENTRETIEN ET RESTAURATION DES COURS D'EAU EN 2024

L'entretien des berges vise à revitaliser, stabiliser et dynamiser la végétation riveraine. Le degré d'intervention doit être ajusté en fonction des enjeux et des diagnostics en place. Ces travaux ont aussi pour but de limiter la formation d'embâcles, qui peuvent causer des problèmes lors des crues.

Selon le Code de l'environnement, l'entretien des berges est une responsabilité des propriétaires riverains, à réaliser chaque année pour assurer le bon état des cours d'eau. Pour les accompagner, le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale (SMOP) met en place des programmes pluriannuels d'intervention, validés par arrêté préfectoral (Déclaration d'Intérêt Général) avant leur mise en œuvre.

En 2024, le SMOP a conduit la troisième phase des travaux du Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE). Avec l'approbation des Préfets de Vaucluse et de la Drôme, et le soutien de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, du Conseil départemental de Vaucluse et de l'État, le Syndicat a effectué des opérations de bûcheronnage et de débroussaillage sur plus de 21 km de cours d'eau, ainsi que la gestion des atterrissements (par scarification) sur plus de 117 000 m<sup>2</sup>, pour un coût total de 149 789.29 TTC.



### Financiers :



# CONFORTEMENT DE BÈRGES À Mollans-sur-Ouvèze



Sur la commune de Mollans-sur-Ouvèze, la crue de décembre 2019 a provoqué un effondrement de berge en rive gauche menaçant une route communale et des réseaux d'alimentation en eau potable.



## Confortement de berges à Mollans-sur-Ouvèze

### MAÎTRE D'OUVRAGE :

Commune de Mollans-sur-Ouvèze



### MANDATAIRE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE :

Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale



### MAÎTRE D'OEUVRE :

CEREG



### ENTREPRISE :

Groupe BRAJA  
Missolin Frères

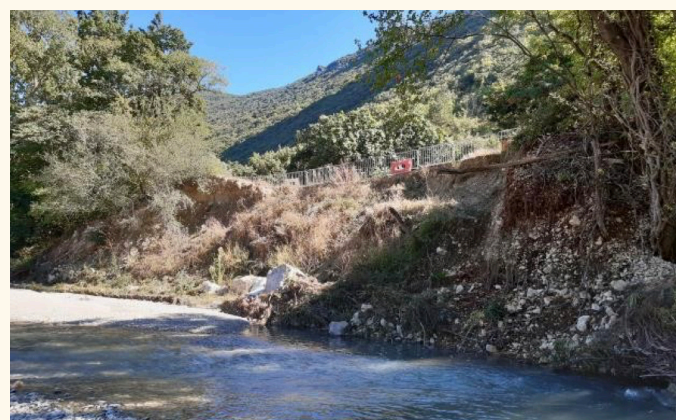
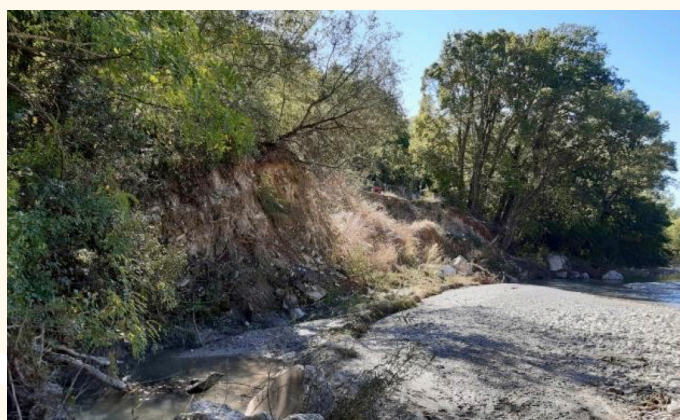


Avec la participation de l'Etat au titre de la DETR

Montant du projet (travaux et maîtrise d'œuvre) :  
119 864€ HT



L'érosion est constatée sur une vingtaine de mètres linéaires et sur une hauteur de 5 mètres.





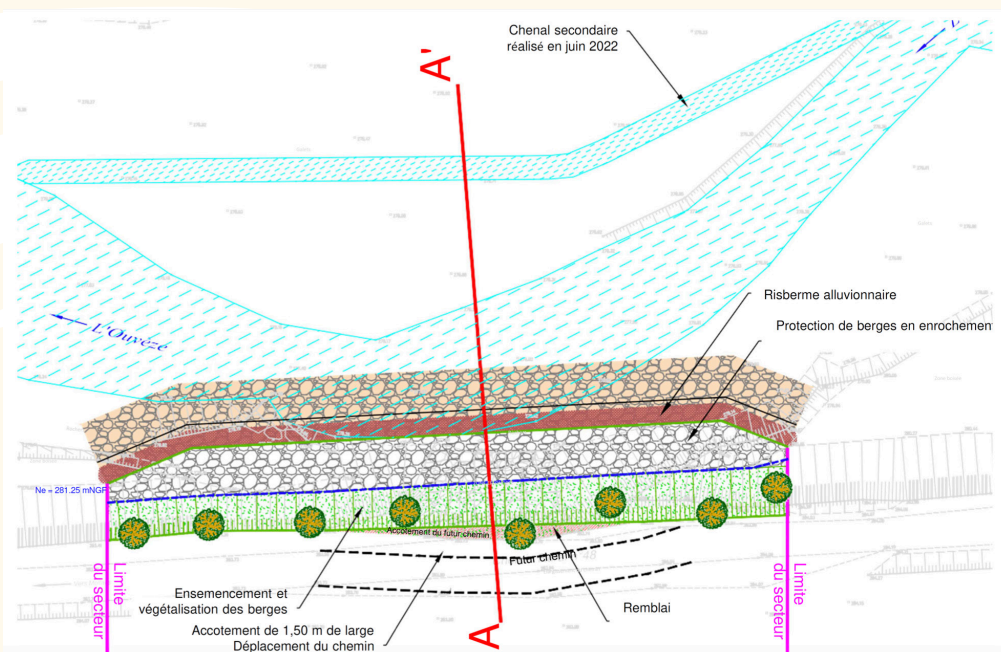
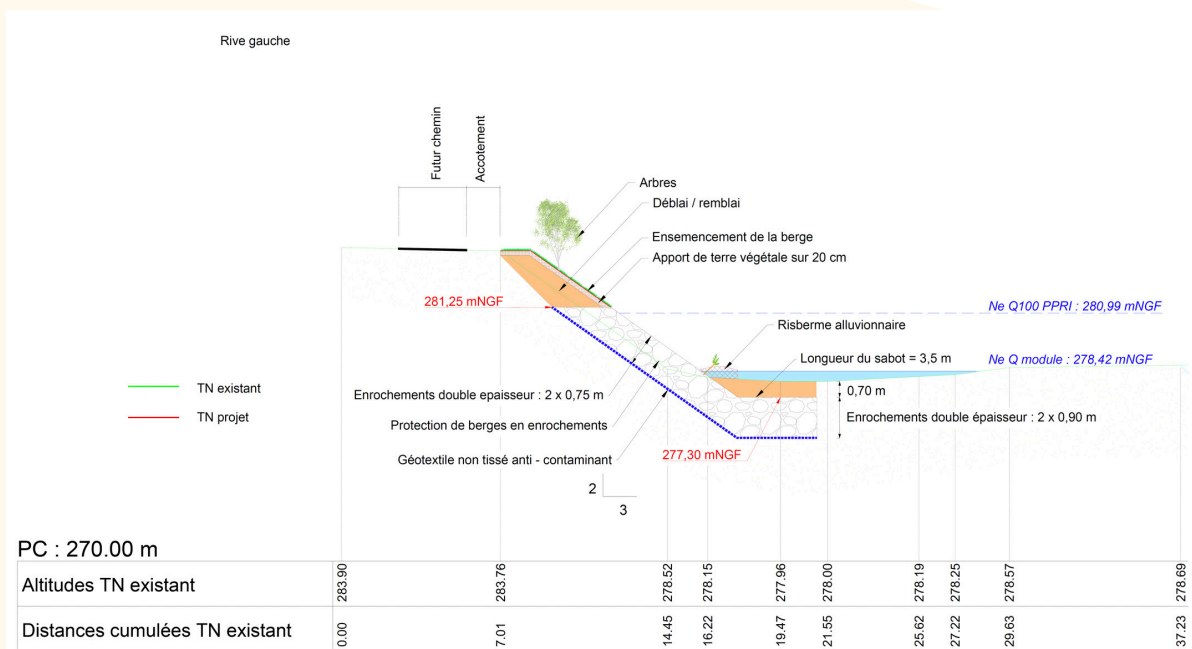
# GÉRER ET RESTAURER LES COURS D'EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

La Commune de Mollans-sur-Ouvèze, gestionnaire de la route et du réseau d'eau potable, a missionné le SMOP afin d'agir en son nom pour la création d'une protection de berge.

L'accompagnement du SMOP auprès de la Commune a porté à la fois sur les volets d'ingénierie, financiers et administratifs :

- La réalisation d'une étude de dimensionnement de l'ouvrage,
- La rédaction des pièces administratives (conventions SMOP/ Commune)
- L'instruction du dossier règlementaire,
- La construction du plan de financement et demandes de subventions,
- Le suivi technique et administratif des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux,
- Un accompagnement financier aux travaux.

Les aménagements proposés par CEREG au droit de la zone érodée comprennent la création d'un enrochement sur un linéaire de 65 m ainsi que la création d'un chenal secondaire visant à recentrer et diversifier les écoulements du cours d'eau.





# HYDROMORPHOLOGIE ET Espace Ouvèze Concerté

L'étude « hydraulique, hydromorphologique et Espace de Bon Fonctionnement de l'Ouvèze (EBF) », engagée en novembre 2021, a permis la définition de plusieurs espaces liés à l'Ouvèze :

1. L'espace de bon fonctionnement correspond à la surface techniquement nécessaire à l'Ouvèze pour l'expression de ses fonctionnalités. Cet espace correspond également à l'emprise inondable pour une crue de grande ampleur et est donc mobilisable par le cours d'eau lors d'un événement de crue de forte occurrence. Sur l'Ouvèze, cet espace prend le nom d'«Espace Ouvèze Concerté (EOC)».
2. Sur la base de l'espace de bon fonctionnement et suite à une large concertation menée en 2023, un Espace Ouvèze Concilié a été défini et validé en comité de pilotage de l'étude en décembre 2023 puis par le comité syndical du SMOP en février 2024.

Délibération du Comité syndical  
approuvant l'Espace Ouvèze Concerté



Cet espace (EOC) est basé sur les emprises inondées par l'Ouvèze pour une crue de retour décennale (probabilité de 1 sur 10 de se produire chaque année) et l'analyse des emprise actives de l'Ouvèze depuis 1996 (croisement hydraulique/ hydromorphologique).

Cet espace, défini de manière concertée en 2023, est dédié aux besoins de l'Ouvèze sur certains de ses tronçons. Il permet par différentes actions de restaurer les fonctions du cours d'eau utiles pour la vie sociale et économique du territoire : ralentir les inondations, réduire les risques d'érosion des berges, épurer l'eau, favoriser la biodiversité...

Téléchargez la plaquette de présentation  
de l'Espace Ouvèze Concerté

Pour en savoir plus :



## Retrouver un équilibre Hommes/Rivière - les principes d'interventions à venir

L'étude hydraulique – hydromorphologique et définition de l'espace de bon fonctionnement s'est conclue en 2024 par la définition d'un programme d'actions à déployer sur une durée estimée à 20 ans. 3 niveaux d'ambition ont été proposés pour la mise en œuvre opérationnelle. En décembre 2024, le comité syndical du SMOP a opté sur le déploiement du scénario n°2.

Les actions fléchées par le scénario n°2 se concentrent principalement sur l'Ouvèze. Plusieurs typologies d'interventions constituent la programmation : réouverture de bande active, restauration de zones humides, reméandrage, recul/suppression de merlons, reconnexion de zones d'expansion de crues... Ce niveau d'intervention permet d'obtenir un gain réel d'un point de vue hydraulique et hydromorphologique. La mise en œuvre effective de chaque action sera conditionnée aux diverses instructions réglementaires et à l'accord des propriétaires riverains.

Délibération du Comité syndical  
approuvant le programme d'actions



### Entreprises :



### Financeurs :



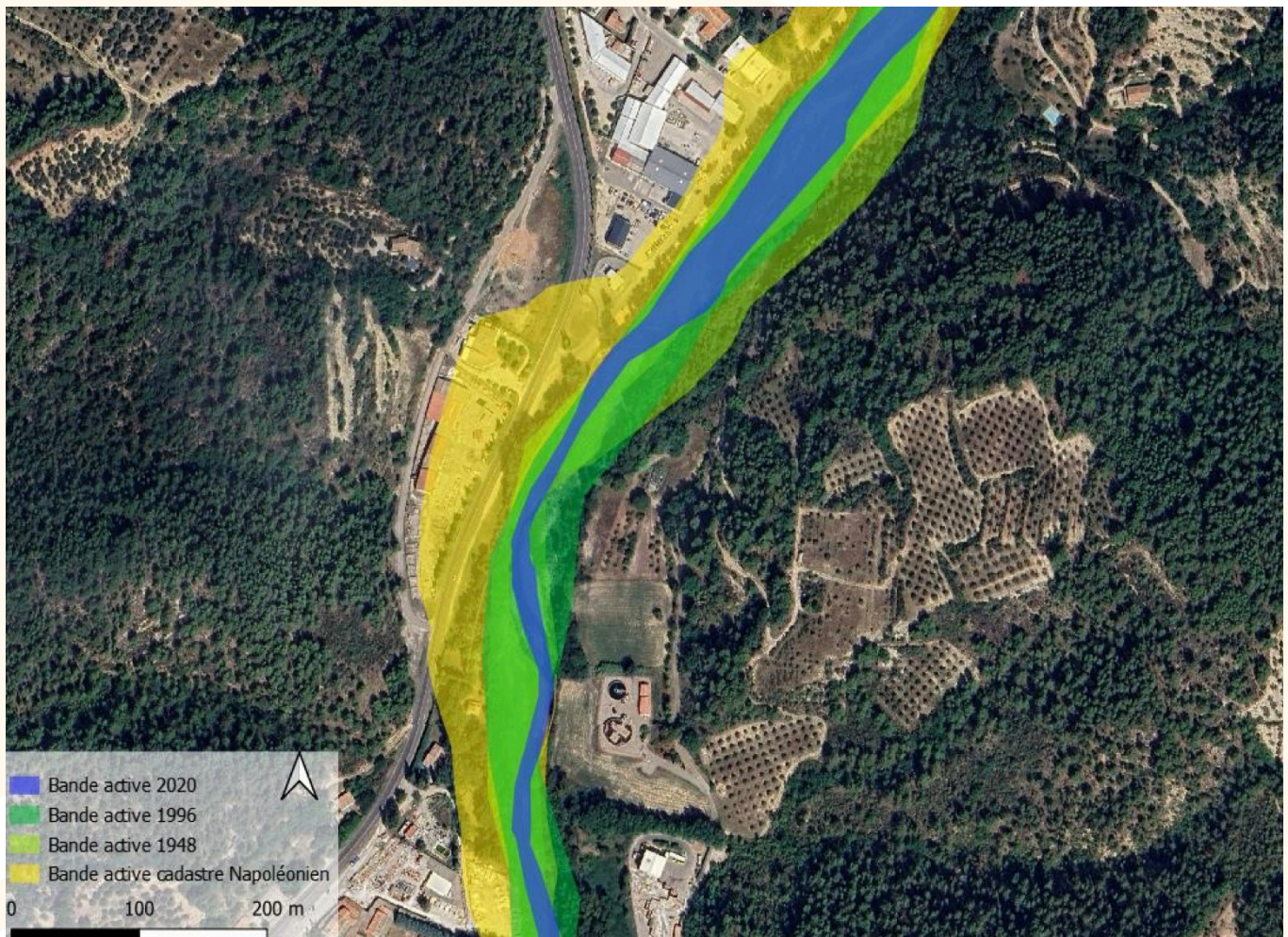


# GÉRER ET RESTAURER LES COURS D'EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

## UN PROJET DE RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE À *Buis-les-Baronnies*

L'étude hydromorphologique du bassin de l'Ouvèze portée par le SMOP démontre la présence un fort déficit sédimentaire et une contraction importante de la bande active (contraction de 30 à 90% de la bande active selon le secteur considéré).

La végétalisation progressive des atterrissements combinée à la faible fréquence de crues morphogènes (capacités à déplacer les sédiments) lors de la dernière décennie contribue au stockage des matériaux et à la contraction du lit mineur, provoquant une modification du style fluvial de l'Ouvèze.



Analyse diachronique du secteur d'études

Les 10 mars et 1er avril 2024, l'Ouvèze a connu des épisodes de crue d'occurrence supérieure à 2 ans.

Lors de ces épisodes, l'Ouvèze a érodé ses berges en rive droite et gauche à l'aval de Buis-les-Baronnies, se rapprochant ainsi fortement

d'enjeux forts (route départementale et station d'épuration).

L'objectif du projet de travaux est de rouvrir la bande active de l'Ouvèze par la création de chenaux secondaires d'écoulement. Le linéaire de l'Ouvèze concerné a une longueur d'environ 600m.





Erosion en rive droite à proximité de la route départementale

Le dimensionnement du projet a été mené en 2024 par le maître d'œuvre SOCOTEC. La mise en œuvre des travaux est programmée pour l'été 2025.

## Financeurs :



Erosion à proximité de la station d'épuration





# GÉRER ET RESTAURER LES COURS D'EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

## RESTAURATION ÉCOLOGIQUE DU LAUZON PAR ADAPTATION DE DEUX *franchissements routiers*

**L**es communes de Saint-Marcellin-lès-Vaison et de Vaison-la-Romaine sont traversées par la rivière du Lauzon où deux franchissements routiers présentent de faibles capacités hydrauliques. Les études de conception produites par CEREG pour le SMOP ont mis en évidence une rupture de la continuité écologique et une dégradation de la qualité morphologique du Lauzon dues à la mauvaise adaptation de ces deux ouvrages.

### Le Radier des 5 buses

L'ouvrage de franchissement, radier des 5 buses, est situé à cheval sur la commune de Saint-Marcellin-lès-Vaison et Vaison-la-Romaine, dans le département du Vaucluse (84). Le radier des 5 buses permet au chemin de la Ramade de franchir le Lauzon. L'ouvrage est implanté dans une zone peu urbanisée de la commune, à dominante agricole.

Le scénario développé pour l'aménagement du radier des 5 buses est le remplacement par un nouvel ouvrage d'art.

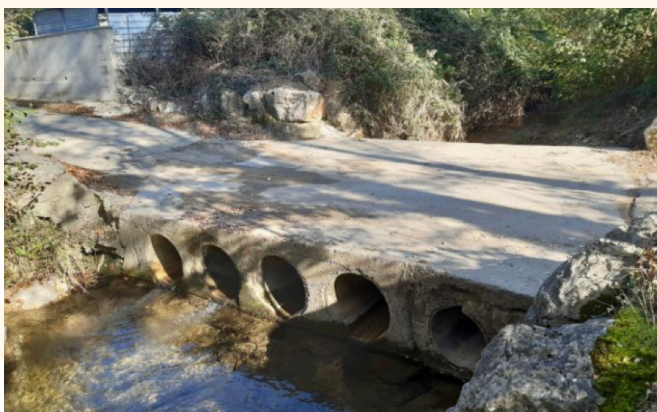
L'objectif principal de cet aménagement est le rétablissement de la continuité écologique sur ce tronçon du Lauzon. Cette solution technique

présente également l'avantage de préserver l'usage de franchissement du cours d'eau tout en conservant le lit naturel du Lauzon sous le nouvel ouvrage d'art.

Le principe d'intervention prévoit les opérations suivantes :

- Démantèlement soigné des buses ;
- Réaménagement de la retenue en amont de l'ouvrage et de la fosse de dissipation ;
- Construction d'un nouvel ouvrage ;
- Mise en œuvre des aménagements connexes : aménagement de la retenue amont.
- Déplacement du réseau AEP.

Faisant suite à la phase préparatoire menée en 2023 et 2024, les travaux sont programmés au printemps 2025.



Visualisation de l'aménagement projeté sur le radier des 5 buses



## Le Radier de Taulignan

L'ouvrage de franchissement, radier de Taulignan, est situé sur la commune de Saint-Marcellin-lès-Vaison, dans le département du Vaucluse (84). Le radier de Taulignan permet au chemin de la Planchette de franchir le Lauzon. L'ouvrage est implanté dans une zone peu urbanisée de la commune, à dominante agricole.

Le scénario développé pour l'aménagement du radier de Taulignan est le remplacement par un nouvel ouvrage d'art.

Le principe d'intervention prévoit les opérations suivantes :

- Démantèlement de la « goulotte » ;
- Travaux de préparation des accès : traitement

de la végétation aux abords de l'ouvrage.

- Dépose de l'ouvrage ;
- Réaménagement du cours d'eau sur quelques mètres en amont ;
- Reprise des abords de l'ouvrage : mise en œuvre d'un béton projeté ou d'enrochements ;
- Reprise de la chaussée ;
- Parafouilles : mise en œuvre d'enrochement libres ;
- Reprise de la berge en rive droite, en aval de l'ouvrage ;
- Déplacement des réseaux (deux lignes HTA en souterrain par ENEDIS).

Faisant suite à la phase préparatoire menée en 2023 et 2024, les travaux sont programmés à l'été 2025.



Visualisation de l'aménagement projeté sur le radier de Taulignan

### ENTREPRISES :



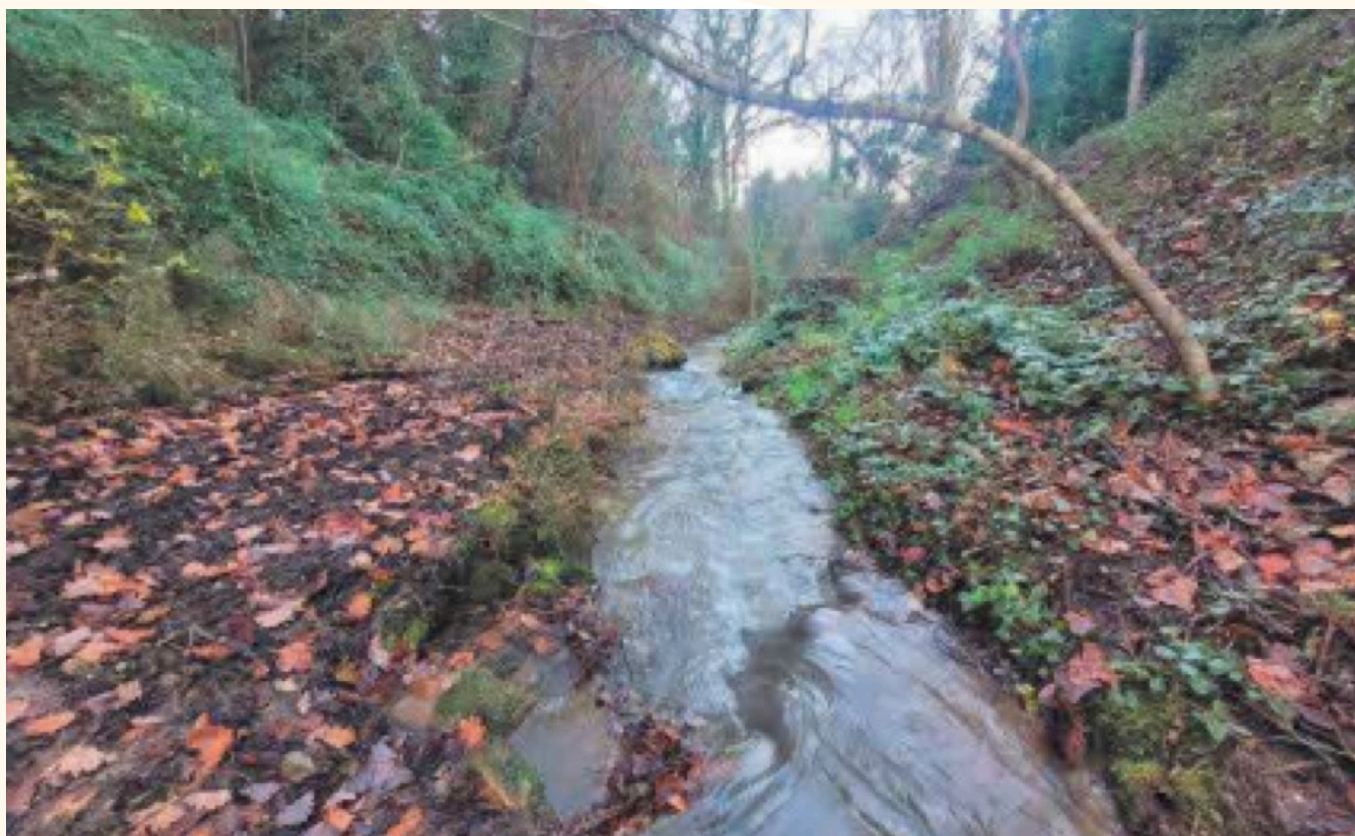
### FINANCEURS :





# GÉRER ET RESTAURER LES COURS D'EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

## ÉTUDE *HYDROMORPHOLOGIQUE* DU GROSEAU SUR *Malaucène*



**A**ffluent en rive gauche de l'Ouvèze, le Groseau est un ruisseau qui traverse les communes de Malaucène, Crestet et Entrechaux. Cet affluent de l'Ouvèze présente les pentes les plus importantes avec 2.8%.

Les premiers aménagements se situent dès la source sous forme de petits bassins. Les principales modifications subies viennent de l'utilisation de la force hydraulique par des moulins ou usines hydroélectriques aujourd'hui inutilisés mais déviant et modifiant encore ce cours d'eau. La continuité écologique est altérée avec une densité d'ouvrages significative.

S'ajoute à cela, une canalisation et une déconnection du lit mineur, sur un linéaire de plus de 300 m en partie amont qui est également impactée par les prélèvements pour l'alimentation en eau potable ou par dérivation vers les anciennes papeteries.

La partie amont du Groseau apparaît comme une zone humide de tête de bassin versant avec un lit majeur plus large, une végétation humide et une pente assez faible (1,1%).

Lors de sa traversée de la commune de Malaucène, le Groseau apparaît très dégradé avec une absence totale de ripisylve, des passages couverts, des murs de soutènements, des plans d'eau et des seuils.



De nombreuses contraintes latérales sont également présentes le long de ce cours d'eau, aggravant la dégradation de la qualité des habitats et limitant fortement l'apport sédimentaire au milieu aquatique.

- L'accompagnement du SMOP pour la présentation du projet auprès des partenaires impliqués : commune, CD84, exploitants agricoles, riverains, service de police de l'eau, financeurs...

Le SMOP a confié à CEREG la réalisation d'une prestation qui a pour objectif de construire un scénario d'aménagement répondant aux attentes de restauration du Groseau sur l'ensemble de la commune de Malaucène, ce qui nécessite :

- La réalisation d'une étude de modélisation hydraulique des écoulements, qui évalue l'état actuel et l'état après les aménagements projetés.
- L'évaluation des incidences de ces aménagements sur la qualité écologique,
- Le diagnostic morphologique du Groseau dans sa traversée de Malaucène, sur la base des éléments bibliographiques fournis, et les propositions d'amélioration du fonctionnement

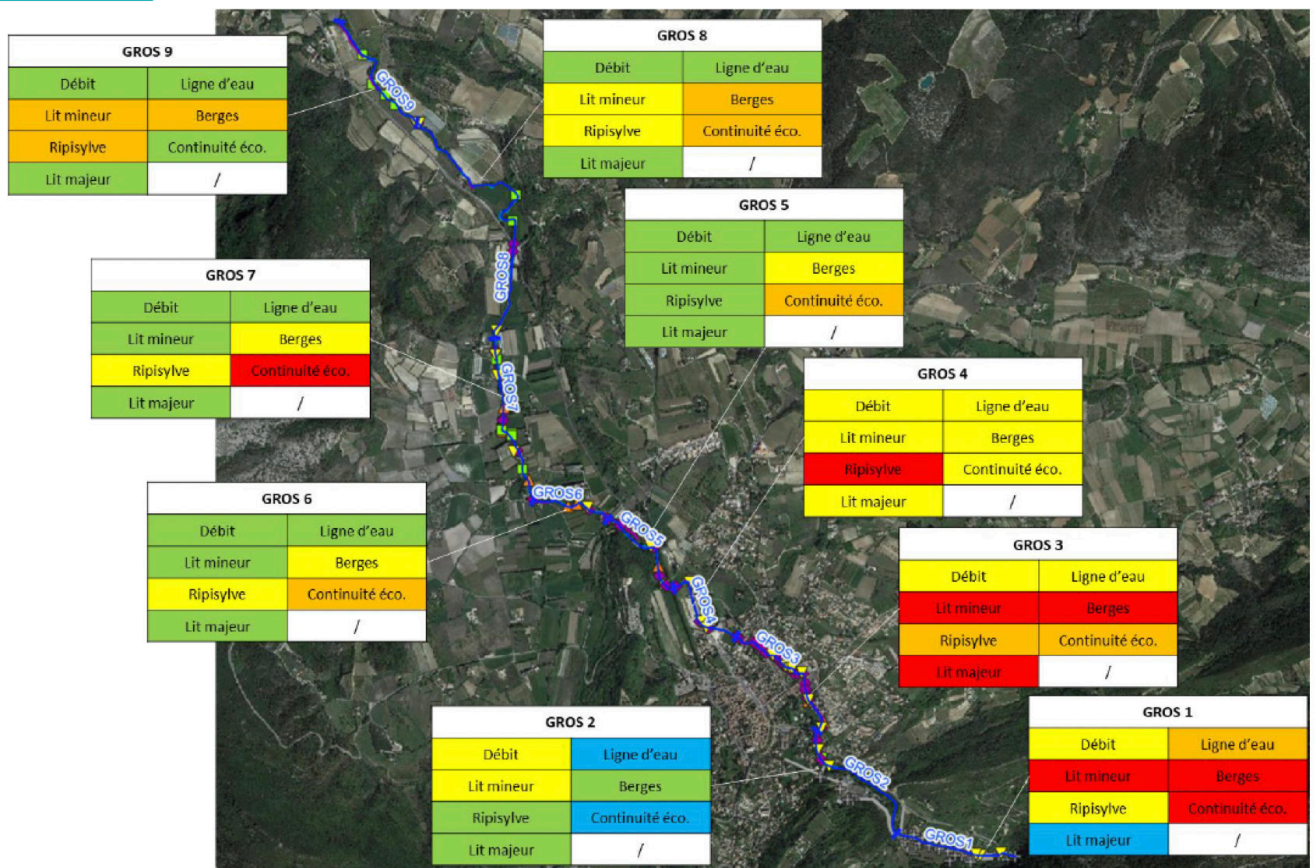
Le diagnostic réalisé en 2024 met en évidence les dégradations du cours d'eau, principalement localisés sur le secteur amont et urbanisé du secteur d'étude.

Ce diagnostic met également en évidence le fort potentiel de cours d'eau, à la fois d'un point de vue fonctionnel et de biodiversité.

Le comité de pilotage, réuni en juillet 2023, a validé le diagnostic produit par CEREG.

Un avant-projet de travaux de restauration est en cours de réalisation. Il sera soumis aux riverains concernés en 2025. Pour rappel, l'autorisation des riverains est un préalable indispensable à la réalisation de travaux en rivière.

## Bilan



## ENTREPRISES :



## FINANCEURS :





# PRÉVENIR LES INONDATIONS

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le

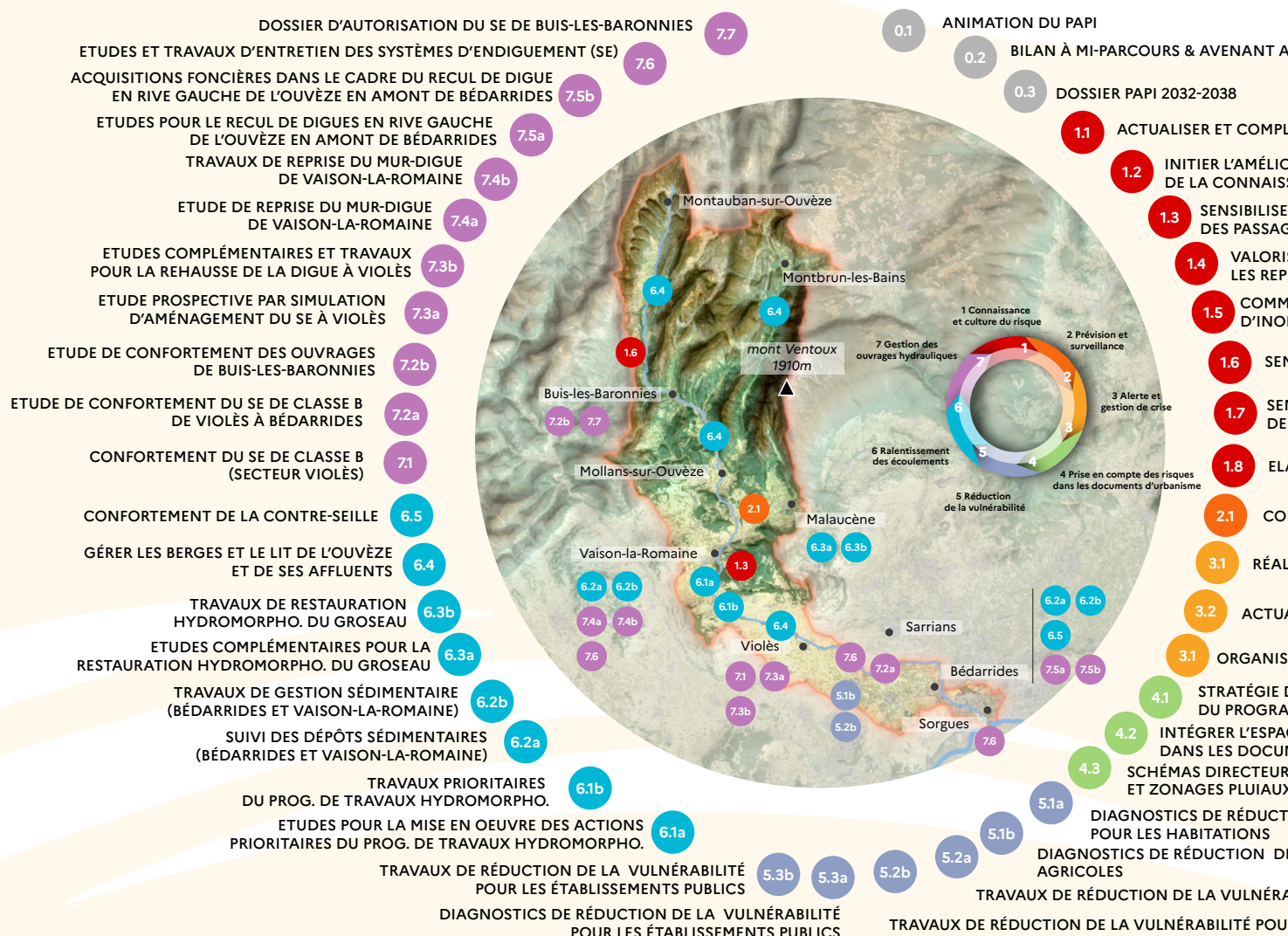
ID : 084-248400160-20250925-DEL\_2025106-DE

Berger  
Levrault

## VERS UN NOUVEAU Programme d'Action de Prévention des Inondations DE L'OUVÈZE

**L**e 12 décembre 2024, le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale (SMOP) déposait officiellement son Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Ouvèze pour la période 2025-2031. Ce nouveau PAPI, dit d'intention (d'études stratégiques d'intérêt de bassin), doit permettre au SMOP d'anticiper les risques d'inondation de manière opérationnelle avec la mise en oeuvre de travaux. Petit tour d'horizon de ce nouveau programme.

### LES 43 ACTIONS DU PAPI OUVÈZE 2025-2031



Avec le soutien  
et la participation de :





# ns OUVÈZE

ment un nouveau Programme  
eau programme, qui fait suite  
SMOP d'initier une phase plus  
gramme, dont la labellisation



ÉTÉR L'AZIP OUVÈZE

ORATION  
SANCE SUR LE RUISSELLEMENT

R À LA DANGEROUSITÉ  
GES À GUÉ

SER ET FAIRE CONNAÎTRE  
ÈRES DE CRUES

UNICATION SUR LES RISQUES  
NDATION

NSIBILISATION DES SCOLAIRES

NSIBILISER LES ÉLUS ET LES AGENTS  
S COLLECTIVITÉS

ABORER ET METTRE À JOUR LES DICRIM

EMPLÉTER ET AMÉLIORER LE SDAL OUVÈZE

SER LES PICS - VOLET INONDATION

ALISER LES PCS - VOLET INONDATION

ER DES EXERCICES DE SIMULATION DE CRISE

D'INTERVENTION FONCIÈRE

ME DE TRAVAUX HYDROMORPHO

CE OUVÈZE CONCERTÉ

MENTS D'URBANISME

S DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

ION DE LA VULNÉRABILITÉ

E LA VULNÉRABILITÉ POUR LES EXPLOITATIONS

ABILITÉ POUR LES HABITATIONS

R LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

R LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

R LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

R LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

R LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

R LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

R LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

R LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

R LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

## 43 actions et plus de 9 millions d'euros alloués pour le PAPI travaux Ouvèze 2025-2031

Décliné en 43 actions, ce PAPI 2025-2031 mobilisera plus de 9 millions d'euros pour améliorer la gestion des inondations sur le bassin de l'Ouvèze provençale. Ce PAPI nouvelle génération permettra de :

- Conforter les ouvrages de protection hydraulique (digues);
- Initier des démarches de mise en sécurité des personnes, des habitations, des activités agricoles et économiques et des établissements publics exposés aux inondations;
- Déployer des actions de

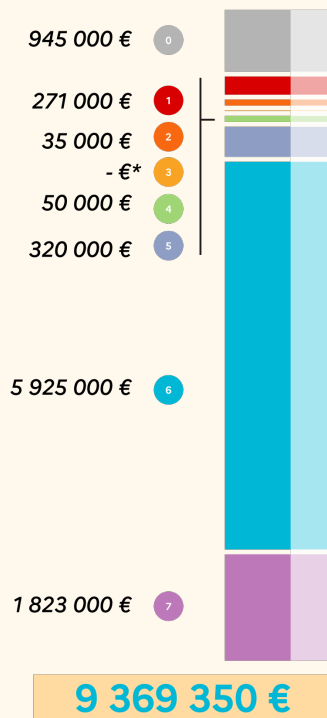
sensibilisation pour inscrire durablement la culture du risque dans les pratiques du territoire;

- De démarrer le programme de travaux de restauration hydromorphologique, associé à la définition de l'Espace Ouvèze Concerté,
- Et d'améliorer l'anticipation des crues de l'Ouvèze et de ses affluents.

Ce nouveau PAPI de l'Ouvèze traduit une ambition claire : mieux anticiper et prévenir les crues, protéger les populations et valoriser un territoire résilient face aux défis climatiques. Faisant suite à la phase préparatoire menée en 2023 et 2024, les travaux sont programmés au printemps 2025.

### RÉPARTITION FINANCIÈRE PAR AXE

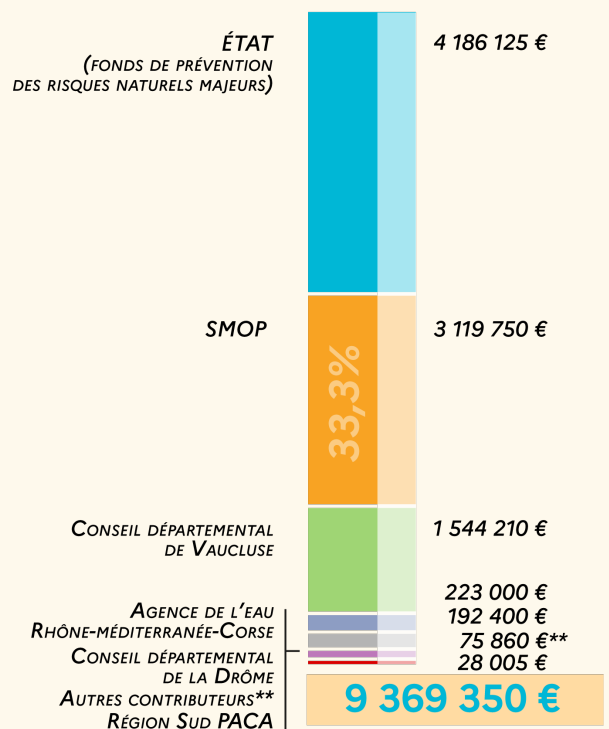
AXES DU PAPI



\* LES ACTIONS DE L'AXE 3 NE SONT PAS FINANÇABLES

### RÉPARTITION PAR FINANCEURS

FINANCEURS

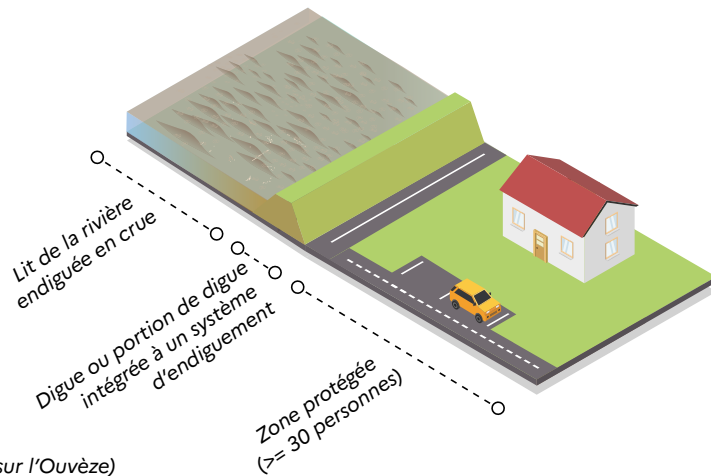


\*\* AUTRES : PROPRIÉTAIRES, GESTIONNAIRES ET PNR BARONNIES



## Gérer, entretenir et surveiller les systèmes d'endiguement = se protéger des crues fréquentes

- Une digue est retenue dans un système d'endiguement si :  
1/ défend une zone protégée (population)  
2/ cohérence hydraulique
- Un système d'endiguement dispose :  
1/ un gestionnaire unique (GEMAPIEN)  
cf. L211-7-5° du Code de l'environnement  
2/ qui a pour mission d'entretenir, surveiller et de réaliser les travaux d'urgence => SMOP



### LIMITES

- La défense de la zone protégée est limitée à un niveau de protection (crues très fréquentes sur l'Ouvèze)
- Transformation du risque : de débordement à rupture de digue (cinétique plus rapide)
- Limitation maintenue de la constructibilité de la zone protégée (cf. PPRI)
- Perte de culture du risque (faux sentiment de sécurité)
- Coût élevé pour une construction/rénovation

# stratégie

## Nos 5 piliers de la PRÉVENTION des INONDATIONS

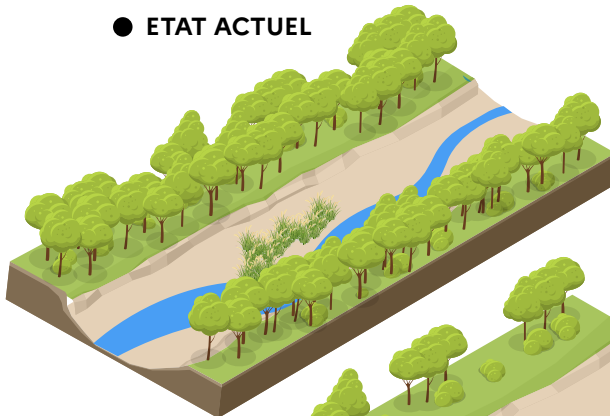
Niveau de danger  
Niveau de protection

Surveillance visuelle  
sur le terrain  
(astreinte terrain)

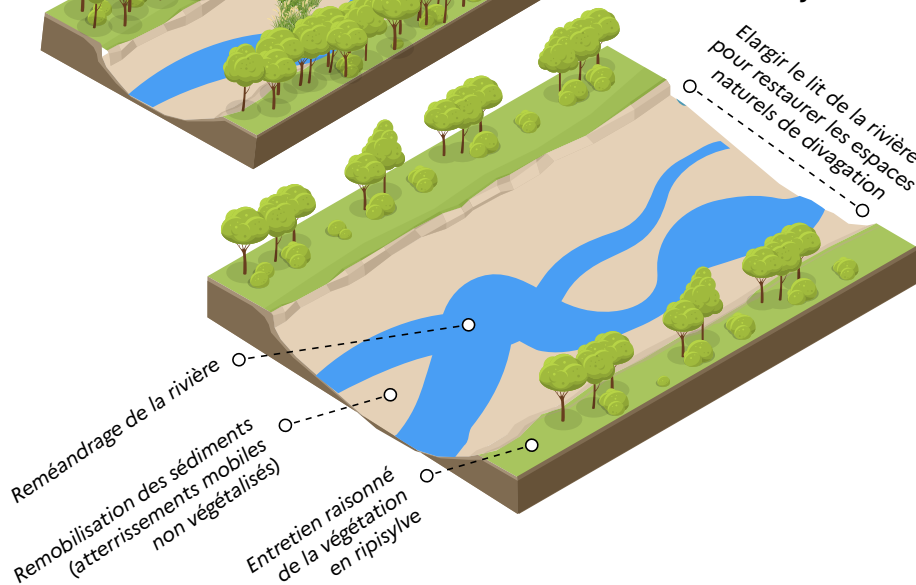
Surveillance et hydrométéorologie  
(astreinte technique)

## Restaurer les fonctionnalités naturelles de la rivière = améliorer les conditions d'écoulement grâce aux solutions fondées sur la nature

### ● ETAT ACTUEL



### ● ETAT PROJETÉ

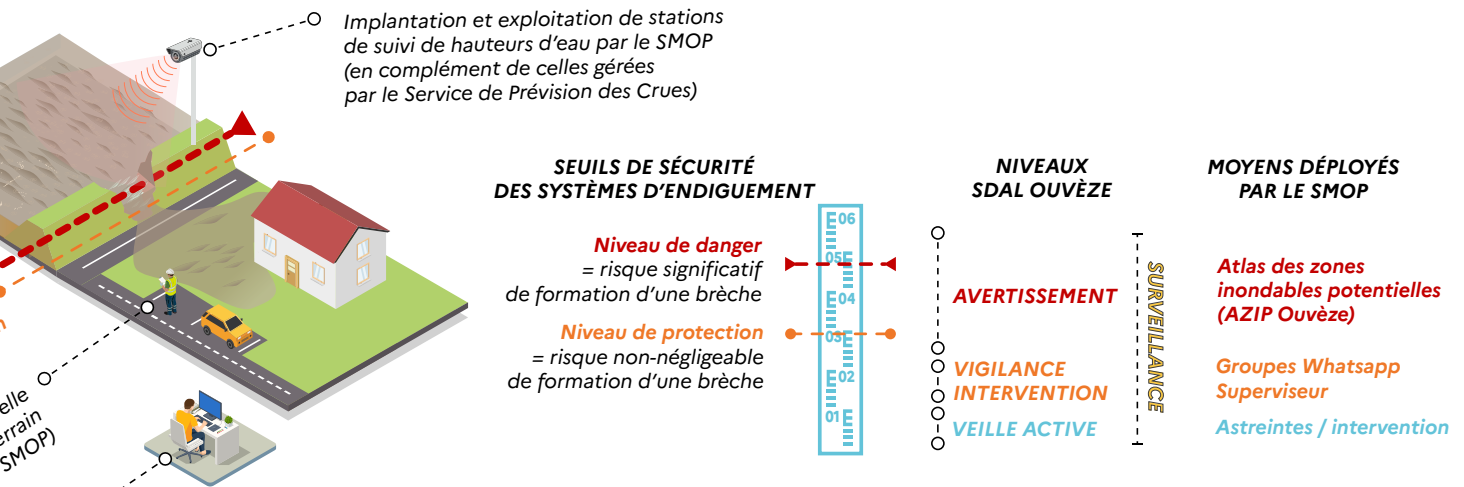


### INTÉRÊTS

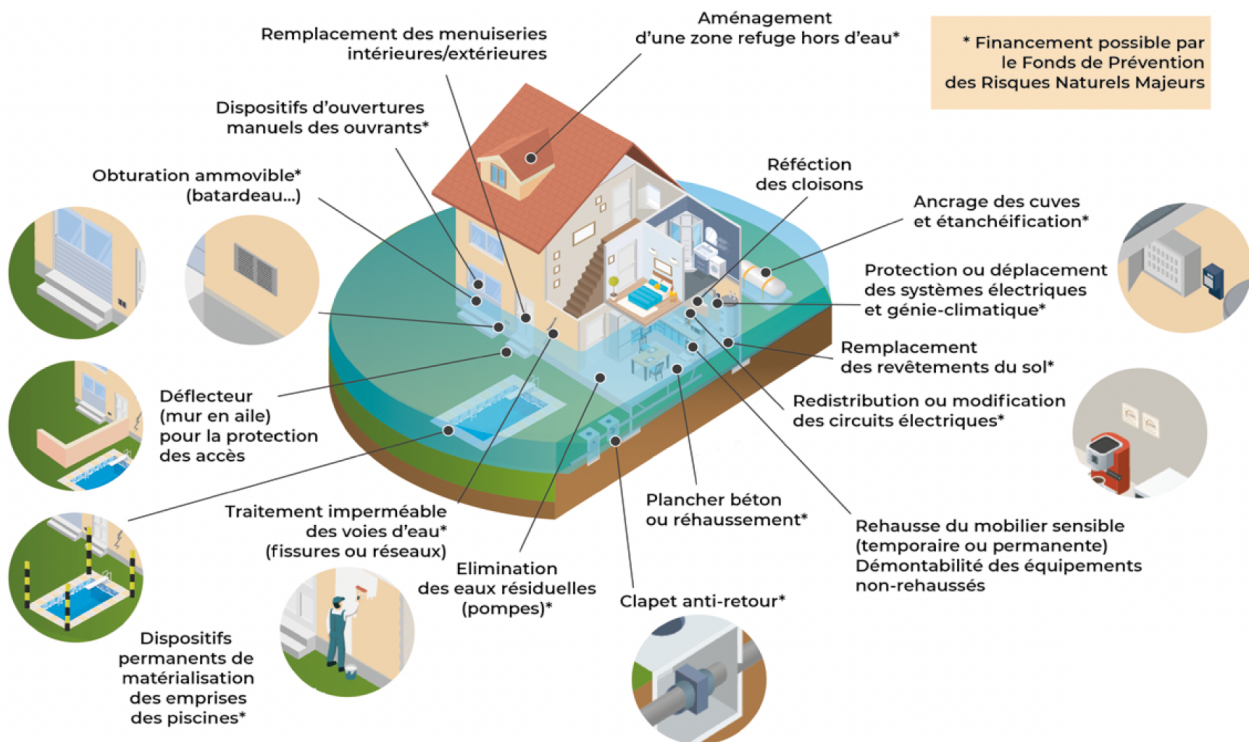
- Permettre une meilleure durabilité et résilience de l'Ouvèze face aux changements climatiques
- Diminuer les hauteurs et les vitesses d'écoulement et réduire les inondations à l'aval
- Limiter les phénomènes d'érosion des berges et d'incision du lit
- Contribue à une meilleure qualité des eaux et favorise la biodiversité



## Surveiller les crues et avertir d'un risque d'inondation la surveillance et l'avertissement aux crues



## Réduire la vulnérabilité des enjeux exposés aux inondations = augmenter la sécurité des populations, limiter le coût des dommages et raccourcir le délai de retour à la « normale »



## Développer une culture du risque et de la gestion de crise = développer une dynamique de bassin, anticiper et gérer les épisodes de crues, consolider la responsabilité des collectivités et accompagner la montée en puissance des PCS-PICS



### INTÉRÊTS

- Anticiper au mieux les crues débordantes
- Maintenir les planifications en état opérationnel en animant un club de correspondants PCS PICS
- Assurer la sécurité des populations exposées et permettre à chaque citoyen d'être acteur de sa sécurité
- Organiser des exercices impliquant les populations



## MIEUX CONNAÎTRE POUR MIEUX (SE) PROTÉGER : L'ÉTUDE DE *vulnérabilité* REND SON VERDICT

Entreprises :



Financeurs :



**E**n 2024, le SMOP a poursuivi son engagement pour initier une nouvelle démarche de prévention des inondations : réduire la vulnérabilité des enjeux exposés aux inondations. Lancée en 2022 avec l'appui du bureau d'études EGIS Eau est désormais achevée. Elle dresse un état des lieux précis et partagé de la vulnérabilité de plusieurs catégories d'enjeux majeurs du territoire au regard de son inondabilité : populations, habitations, établissements publics, exploitations agricoles et activités économiques.

### Une étude stratégique d'intérêt de bassin

Basée sur une méthodologie nationale, cette étude s'est déroulée en trois phases :

- Phase 1 : **Inventaire des enjeux exposés, caractérisation des dommages potentiels et évaluation de la vulnérabilité du territoire.**
- Phase 2 : Identification des secteurs prioritaires et **définition d'une stratégie d'intervention, appuyée sur les indicateurs issus du référentiel national de vulnérabilité.**
- Phase 3 (réalisée en 2024) : **Elaboration d'un protocole de diagnostic de vulnérabilité pour les habitations** qui pourra servir de base pour la mise en oeuvre opérationnelle de diagnostics de logements sur le bassin de l'Ouvèze.

Grâce à cette étude, le Syndicat dispose désormais d'une vision consolidée des dommages potentiels

générés par des inondations et ce, pour plusieurs scénarios de crues. Ce travail de connaissance est un préalable indispensable au déploiement d'actions concrètes de réduction de la vulnérabilité et permettra au bassin de l'Ouvèze de disposer des **financements du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs** (80% des diagnostics pour les habitations pris en charge par ce fonds et une participation sur le coût des travaux plafonné à 10% de la valeur vénale du bien ou 36 000 €).

Cette approche globale de la vulnérabilité permet dorénavant au SMOP de préparer l'avenir, avec méthode et efficacité, en **consolidant une stratégie territoriale ambitieuse et volontariste de prévention des inondations**. L'objectif à terme : renforcer la résilience de notre territoire face à un aléa qui reste bien présent, tout en mobilisant les acteurs locaux dans une logique de responsabilité partagée.



# PRÉSERVER ET VALORISER LES ZONES HUMIDES

## PRÉSERVATION ET VALORISATION DES **TORDS ET PALUDS** À **Courthézon**

**2024** marque l'année charnière dans la mise en œuvre du projet de restauration de la zone humide des Paluds de Courthézon. Cette année a donc vu la poursuite des actions initiées depuis 2022, à savoir l'animation et la sécurisation de la maîtrise foncière, la gestion des maîtres et la conservation des milieux ouverts ainsi que les suivis naturalistes liés à l'avifaune nicheuse et l'entomofaune patrimoniale (libellules, papillons, orthoptères).

### Poursuite des actions de conservation du site

Pierre angulaire de la stratégie conservatoire déployée sur les Paluds, l'animation territoriale initiée en 2022 s'est poursuivie cette année encore avec la mise en œuvre de la stratégie foncière visant à concentrer les efforts d'acquisition sur un périmètre pertinent au regard de la démarche Espace Naturel Sensible afin de renforcer la maîtrise foncière du SMOP et la mise en œuvre des actions de gestion et de restauration.

Parallèlement à la maîtrise foncière et aux usages qui y sont associés, le succès du projet de restauration des Paluds dépend aussi fortement du maintien du bon état écologique des milieux. Cet objectif est rendu en partie possible grâce à la conservation de pratiques agropastorales adaptées sur les prairies humides. Le conventionnement de l'activité de M. TRAMIER sur les parcelles appartenant au SMOP a pu se faire en début d'année. L'action des éleveurs équins et ovins s'est donc poursuivie sans encombre cette année

permettant un entretien des milieux d'intérêt. Cette action étant une des clés de la réussite du projet, les échanges avec les intéressés se sont poursuivis tout au long de l'année.

Pour poursuivre le chantier test de restauration d'une prairie humide appartenant au SMOP mené en 2023 dans le cadre du programme ECOTIG, un nouveau chantier a donc été mis en œuvre fin octobre. Ce dernier a pu achever la restauration et la réouverture de la parcelle et ainsi permettre son exploitation et son entretien dans les années à venir.

Cette action d'entretien des milieux ouverts, la libre évolution et la maturation des milieux boisés ainsi que l'entretien des canaux et fossés réalisés par les services du SMOP permettent le maintien des enjeux écologiques connus et suivis sur le site. Pour connaître l'évolution dans le temps et la réponse à la gestion du site des principaux cortèges d'espèces bio-indicatrices de l'état de fonctionnalité des Paluds, des inventaires sur l'avifaune et l'entomofaune sont mis en œuvre depuis 2022.



Partenaire :

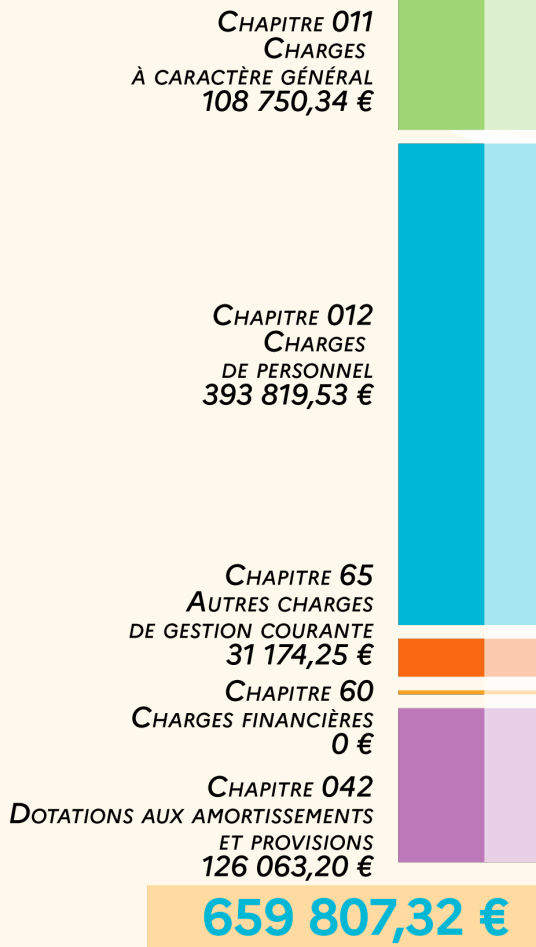
Financeurs :



# ÉLÉMENTS FINANCIERS

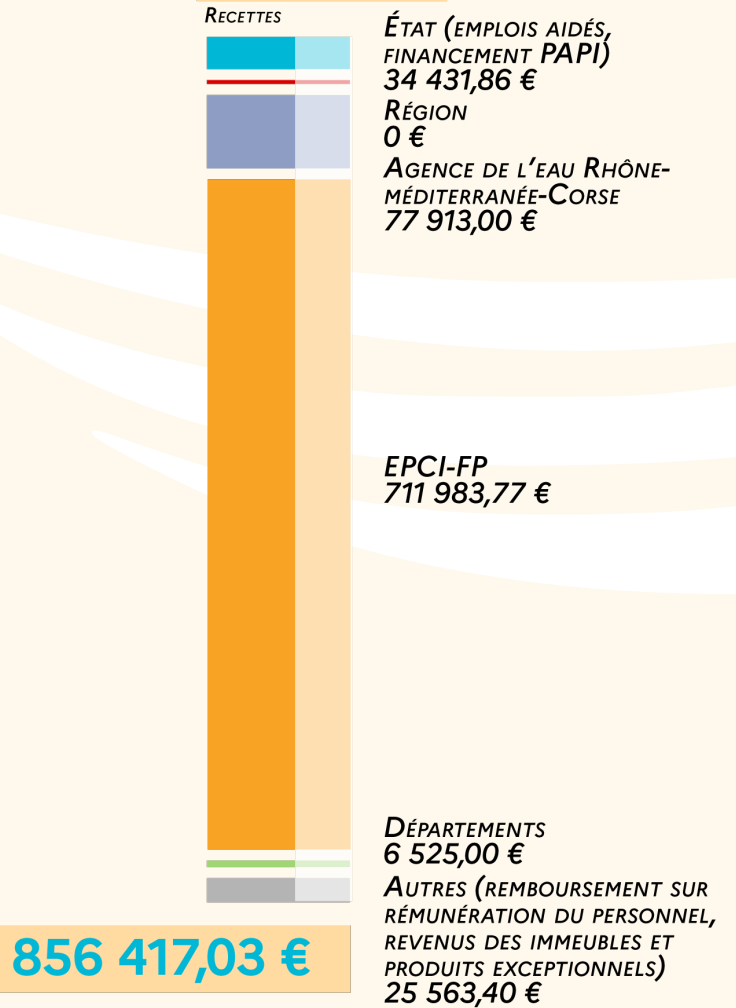
## FONCTIONNEMENT

### DÉPENSES



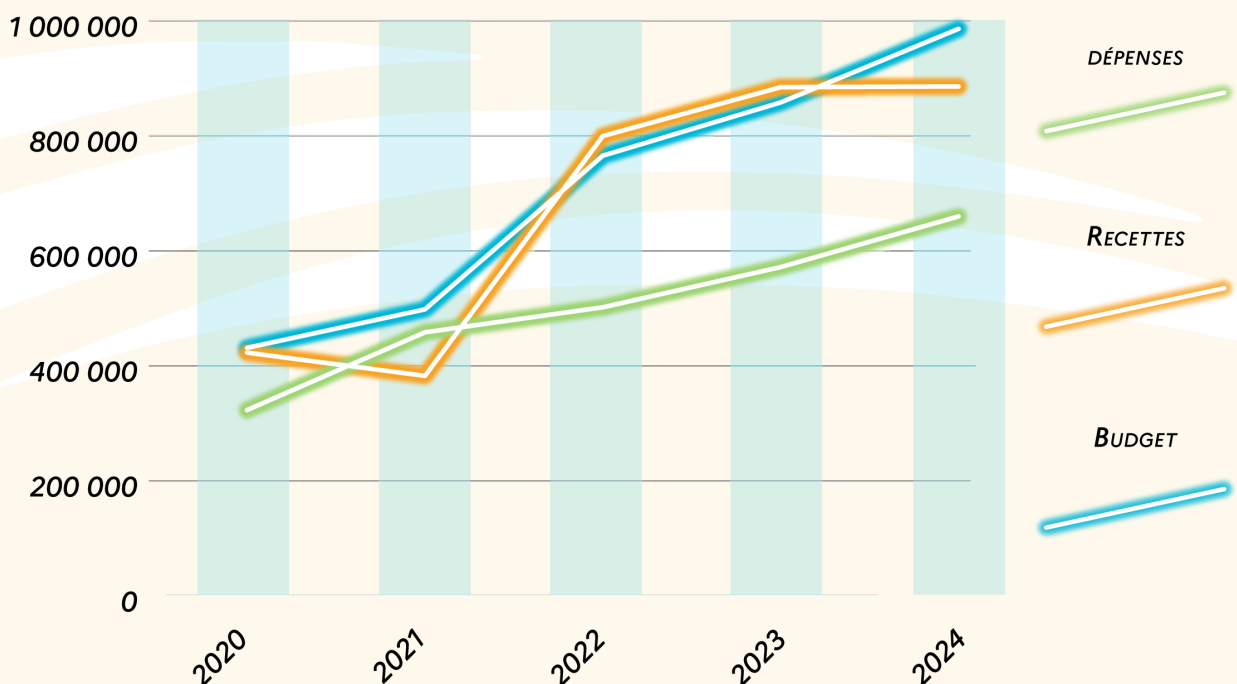
## FONCTIONNEMENT

### RECETTES



## FONCTIONNEMENT

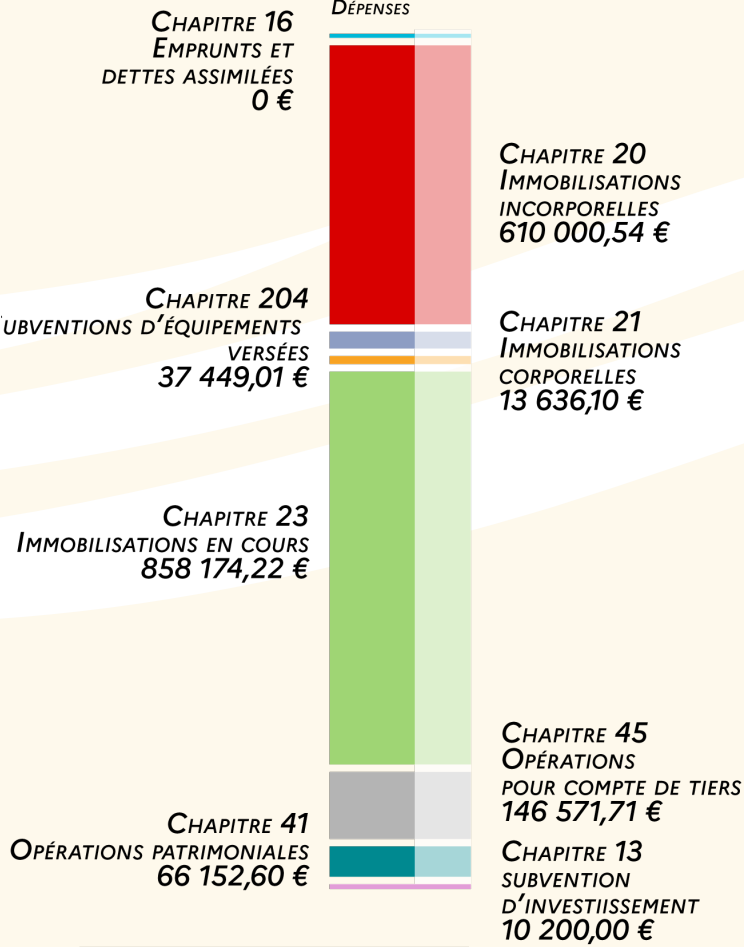
### ÉVOLUTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ENTRE 2020 ET 2024





## INVESTISSEMENT

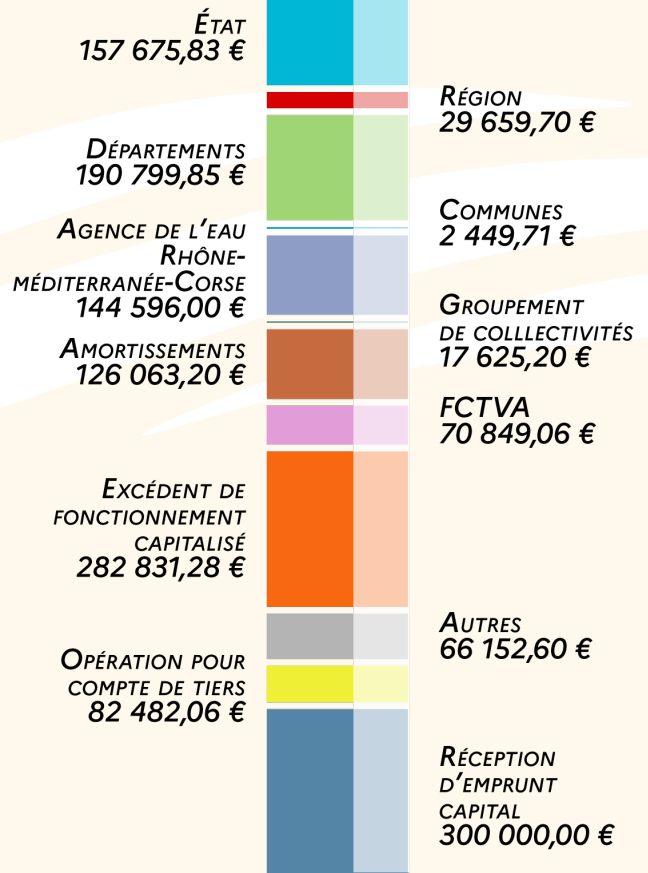
### DÉPENSES



**1 742 184,18 €**

## INVESTISSEMENT

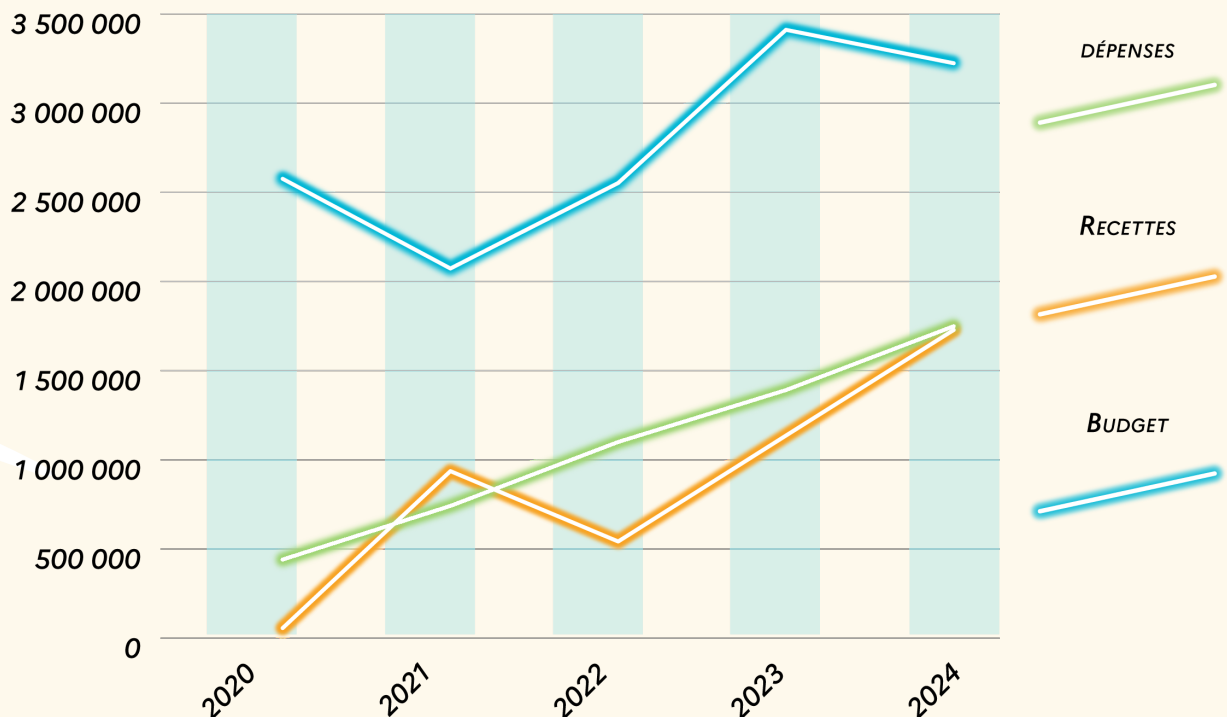
### RECETTES



**1 471 184,49 €**

## INVESTISSEMENT

### ÉVOLUTION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT ENTRE 2020 ET 2024





Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le

ID : 084-248400160-20250925-DEL\_2025106-DE

Berger  
Levrault



•• syndicat mixte ••

**OUVEZE**  
PROVENÇALE